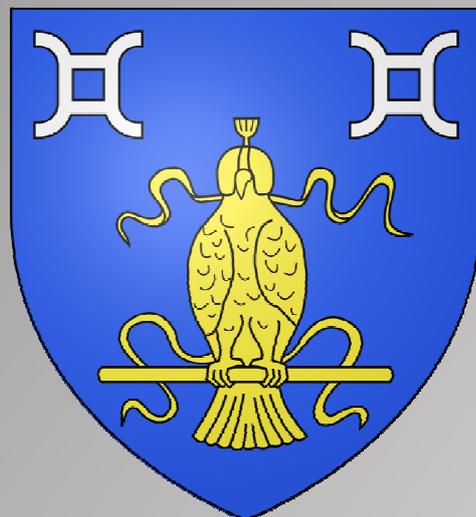


MAZANGÉ

BULLETIN

MUNICIPAL

2021



PUBLICITÉ

Dans un contexte sanitaire exceptionnel, le 15 mars dernier, vous avez renouvelé votre confiance à l'équipe municipale. Je tiens sincèrement à vous remercier de votre soutien, de la reconnaissance de mon engagement pour agir dans l'intérêt général et du travail accompli par l'ensemble du conseil municipal au cours du précédent mandat.

L'année 2020 restera dans nos mémoires comme celle des épreuves et des défis. Cette année si particulière a bouleversé nos modes de vie. Beaucoup de manifestations, municipales ou associatives ont dû être annulées. Nous avons été privés de la convivialité, de la proximité, du bonheur d'être ensemble lors des événements festifs. Nous avons pu mesurer combien ils nous ont manqué.

Courage aux associations privées d'activités. Gardez toute votre motivation et l'envie de proposer des animations lors de jours meilleurs !

En l'absence des traditionnels vœux de la Municipalité, je profite de cet édito pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux Mazangéens qui ont choisi de vivre dans notre village.

J'adresse mes remerciements à tous les enseignants, au personnel des écoles, au personnel communal qui ont su s'adapter aux différents protocoles sanitaires mis en place pour assurer le fonctionnement de l'école et des services municipaux.

Dans le bulletin municipal, vous découvrirez un article concernant les 150 ans de la guerre Franco-Prussienne notamment les événements sur Mazangé, ainsi qu'un article sur la société de musique de Mazangé. Merci à l'équipe communication et aux distributeurs qui ont œuvré pour ce bulletin.

Malgré les restrictions sanitaires imposées, nous devons garder l'espoir de reprendre une vie normale. Que cet espoir vous accompagne dans les prochaines semaines y compris dans vos activités professionnelles mises à mal par la crise sanitaire.

Au nom du conseil municipal, je vous souhaite pour 2021, tous nos vœux de bonheur et de santé ainsi qu'à vos proches dans l'espoir de jours meilleurs.

Prenez soin de vous. Soyez prudent. Continuez à observer les mesures barrières

Patrick BRIONNE

NOTRE COMMUNE

Editorial p 03

Les Elus p 04

La Mairie - Vos représentants p 05

Le Budget p 06

Tarifs municipaux P 09

Actualités municipales p 10

VIE DU VILLAGE

Etat Civil 20120 p 14

Services de proximité p 15

Vie scolaire et Jeunesse p 18

VIE ASSOCIATIVE

Calendrier 2021 - Les Présidents p 20

Perche Nature - UNC AFN p 21

UNRPA - UCCAV - Chasse p 22

ASCM p 23

APPMA (Pêche) - Pompiers p 24

TTVL p 25

Société musicale de Mazangé p 26

Jouer en musique p 28

GUERRE DE 1870-1871

Le combat de Mazangé p 30

HISTOIRE LOCALE

Il y a 100 ans p 32

INTERCOMMUNALITE

Représentants p 34

SCOT p 35

Pays Vendômois p 36

SIDELC p 37

Val de Loire Numérique p 38

Territoires Vendômois p 39

INFORMATIONS PRATIQUES

Emploi et formation p 40

Médical et Social p 41

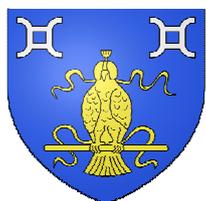
Habitat et Énergie p 44

VALDEM : Ordures ménagères p 45

Droit et réglementation P 46

Règles de vie p 48

N° Utiles - Bottin Internet p 50



Le Conseil Municipal

MAIRE : Patrick BRIONNE

AJOINTS : Evelyne VIROS (1ère adjointe aux affaires scolaires, à l'action sociale et à l'enfance et la jeunesse), Jacques COLAS (2ème adjoint à l'urbanisme, au PLUIH et aux bâtiments et à l'accessibilité), Nicole DIJON (3ème adjointe à la communication et à l'animation, Jean-Yves OZAN (4ème adjoint à la voirie et à l'environnement)

CONSEILLERS : Corinne JOUSSARD, Nathalie GENTES, Mélanie OUDEYER, Carine STEFANUCCI, Didier DECLERCK, Loïc ESSERMEANT, Dominique GAUDRUAU, Renaud LAMBERT, Vincent NEILZ, Jacques ROUSSELET



| COMMISSIONS | RESPONSABLE | TITULAIRES | |
|-----------------------------|-----------------|--|---|
| AFFAIRES SCOLAIRES | Evelyne VIROS | Mélanie OUDEYER, Renaud LAMBERT, Carine STEFANUCCI | |
| ANIMATION | Nicole DIJON | Nathalie GENTES, Renaud LAMBERT, Loïc ESSERMEANT, Didier DECLERCK, Carine STEFANUCCI | |
| VOIRIE-ENVIRONNEMENT | Jean-Yves OZAN | Jacques COLAS, Dominique GAUDRUAU, Loïc ESSERMEANT, Jacques ROUSSELET | |
| FINANCES | Patrick BRIONNE | Mélanie OUDEYER, Corinne JOUSSARD, Vincent NEILZ, Loïc ESSERMEANT, Jacques ROUSSELET | |
| COMMUNICATION | Nicole DIJON | Mélanie OUDEYER, Corinne JOUSSARD, Nathalie GENTES, Renaud LAMBERT, Vincent NEILZ, Carine STEFANUCCI | |
| ACTION SOCIALE | Evelyne VIROS | Nicole DIJON, Corinne JOUSSARD, Carine STEFANUCCI | |
| | | TITULAIRES | SUPLÉANTS |
| APPEL D'OFFRES | | Jacques COLAS Dominique GAUDRUAU Jacques ROUSSELET | Jean-Yves OZAN Nathalie GENTES Renaud LAMBERT |



La Mairie

5 rue Suzanne MARSOLLIER
41100 MAZANGE

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

| | |
|----------|---------------|
| Lundi | 14h00 à 17h00 |
| Mardi | 14h00 à 17h00 |
| Mercredi | 09h00 à 12h00 |
| Jeudi | 14h00 à 17h00 |
| Vendredi | 14h00 à 17h00 |

Tél. : 02 54 72 00 27

E-mail : mairie.mazange@wanadoo.fr



Narcisse NOVELLO

PERSONNEL COMMUNAL

SECRETARIAT

- ⇒ Isabelle PACAUD
- ⇒ Valérie FAUCHEUX

AGENTS COMMUNAUX

- ⇒ Carine BERTHELOT
- ⇒ Carole DECLERCK
- ⇒ Laëtitia GATIGNON
- ⇒ Estelle PONNET
- ⇒ Aurélien BOYÉ
- ⇒ Narcisse NOVELLO

Vos représentants

Les conseillers départementaux du canton de Vendôme siégeant au conseil départemental sont Mme Monique GIBOTTEAU, 1^{ère} vice-présidente chargée des solidarités, et M. Philippe GOUET.

Le conseil départemental du Loir-et-Cher est présidé par M. Nicolas PERRUCHOT.

<http://www.le-loir-et-cher.fr> (« Les élus ») - Tél : 02.54.58.41.41

M. Pascal BRINDEAU, député depuis le 11 janvier 2019, siège à l'Assemblée Nationale présidée par Richard FERRAND. <http://www.assemblee-nationale.fr> (« Les députés »)

M. Jean-Paul PRINCE et M. Jean-Marie JANSSENS, sénateurs de Loir-et-Cher, siègent au Sénat présidé par M. Gérard LARCHER. <http://www.senat.fr> (« Vos sénateurs »)

9 représentants de Loir et Cher siègent au conseil régional de la région Centre-Val de Loire présidé par François BONNEAU.

<http://www.regioncentre-valdeloire.fr> (« La région Centre Val de Loire »)

74 députés européens représentent la France au Parlement Européen présidé par l'italien Antonio TAJANI. <http://www.europarl.europa.eu> (« Députés »).

L'Etat est représenté en Loir et Cher par M. François PESNEAU (Préfet) et Mme Magali CHAPEY (Sous-préfète de Vendôme)

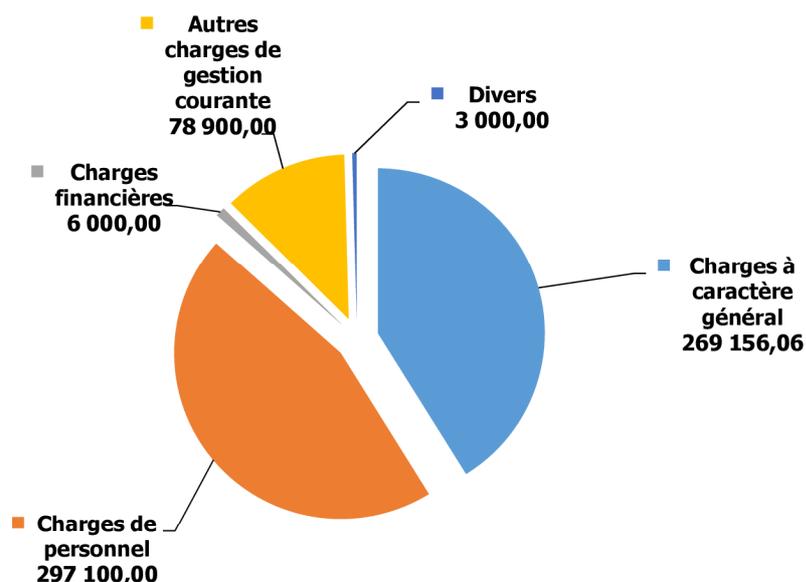
<http://www.loir-et-cher.pref.gouv.fr> - Tél. : 0810.02.41.41



Le Budget

Fonctionnement

Dépenses 654 156,06€



Charges à caractère général

Eau-Electricité-Carburants-Combustibles
Entretien voirie - Entretien bâtiments
Entretien matériel-Maintenance
Fournitures administratives
Honoraires-Indemnités-Frais d'actes
Frais postaux et de Télécommunications
Fêtes et cérémonies
Assurances -Taxes diverses-Frais divers

Charges de personnel

Salaires -URSSAF-Cotisations diverses

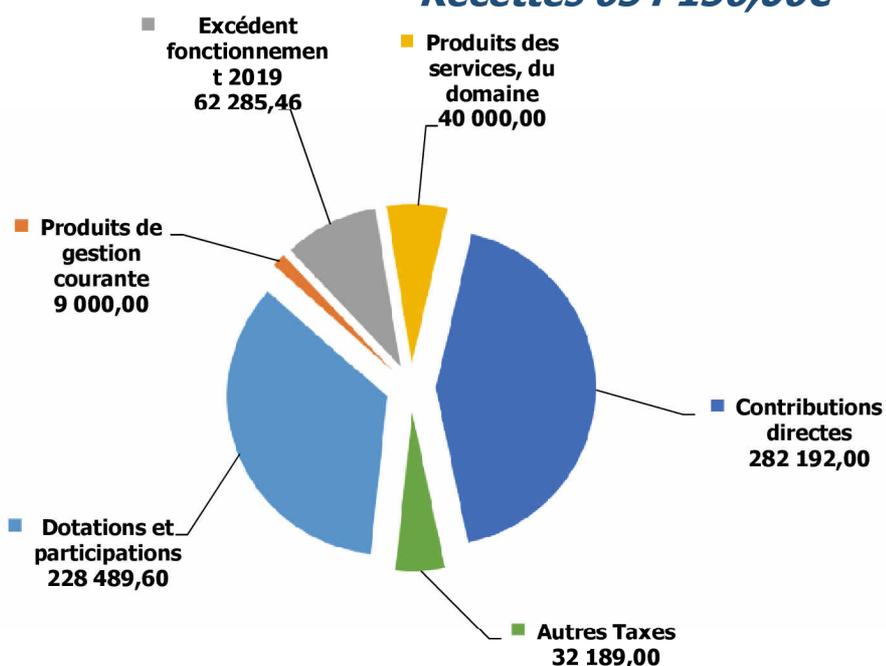
Autres Charges de Gestion courante

Indemnités-Charges diverses
Syndicat Intercommunaux
Subventions aux associations
Caisse des écoles- CCAS
Dépenses imprévues

Charges financières

Intérêts des emprunts

Recettes 654 156,06€



Impôts et taxes

Contributions directes (taxe d'habitation, taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti)
Taxes Diverses

Dotations et participations

Dotation Fonctionnement État

Autres produits de gestion courante

Location logements-Salle des fêtes

Produits des services, du domaine

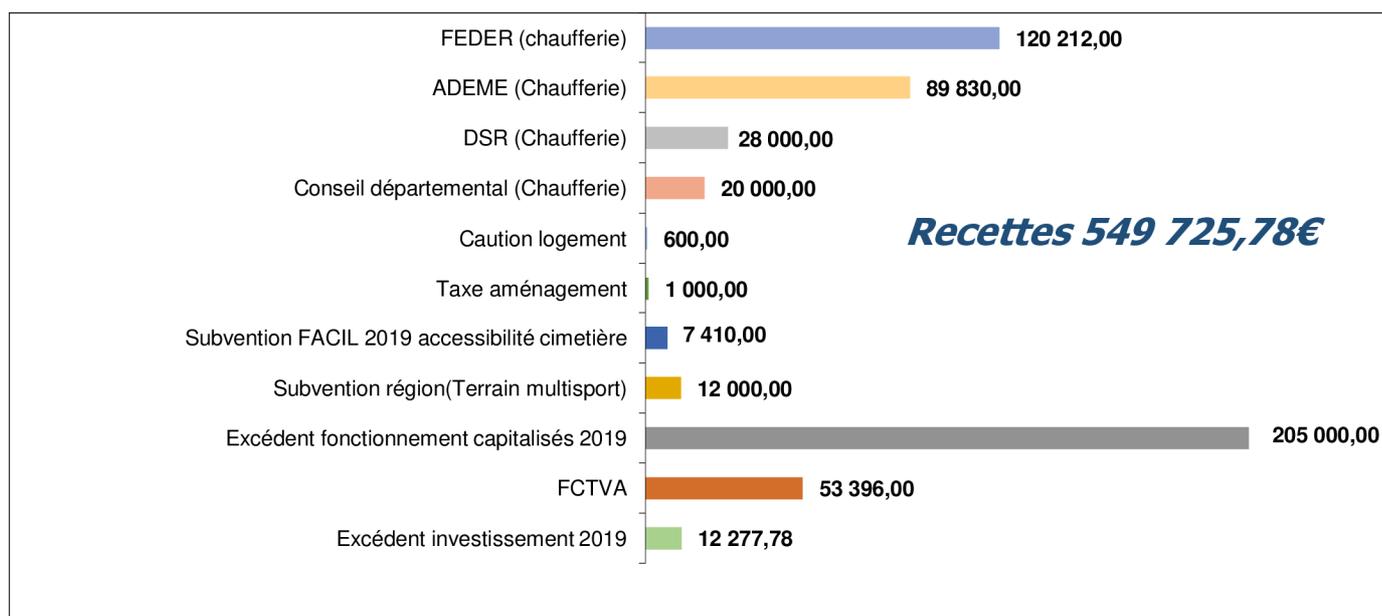
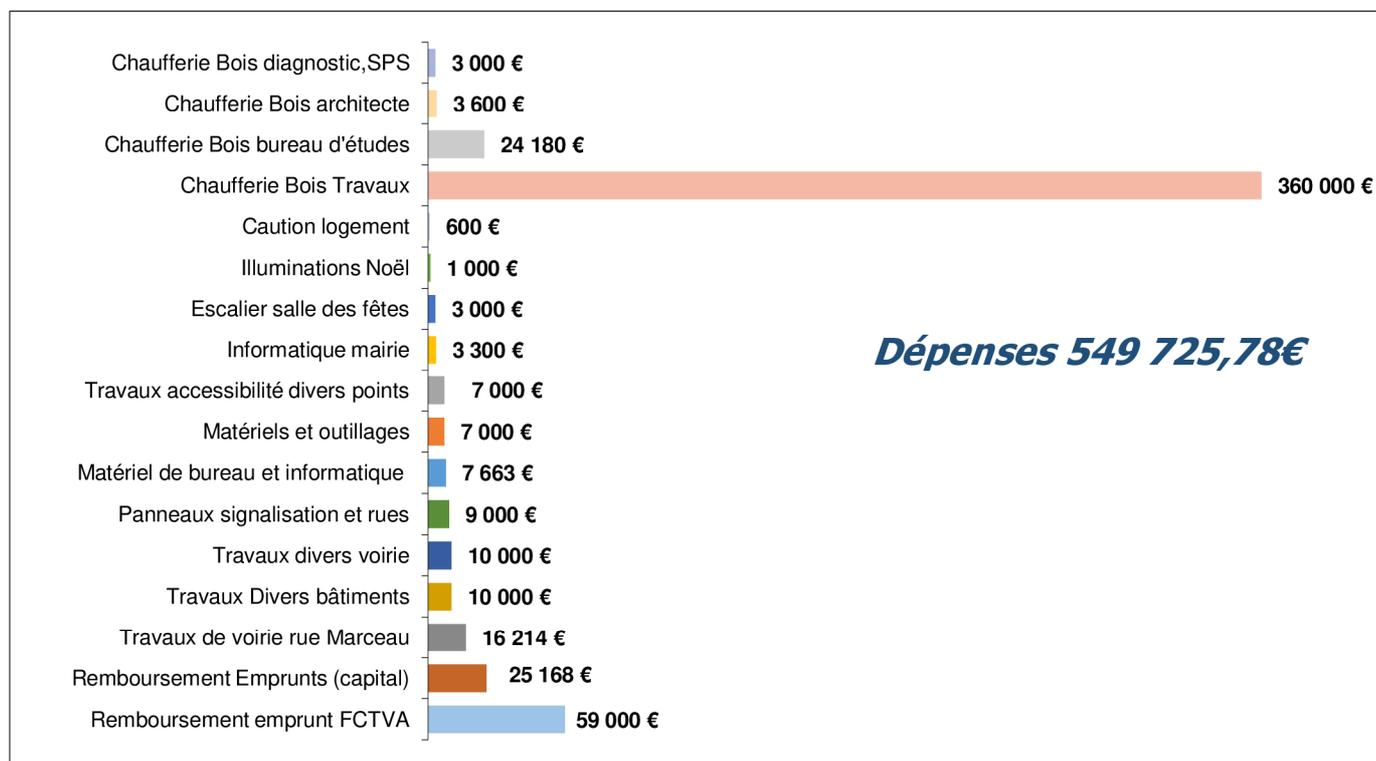
Remboursement par autres syndicats
Concessions cimetières
Insertions publicitaires du bulletin

Taux des impôts de la commune

Taxe d'habitation **14,60%** Taxe Foncière Bâti **21,25%** Taxe Foncière Non Bâti **49,69%**

Primitif 2020

Investissement



PUBLICITE

Tarifs Municipaux



Location du foyer communal

(Pour 120 personnes maximum)

Forfait de vaisselle : 50 €

Forfait chauffage : 25 € par jour (payable du 15 octobre au 15 avril).

Caution : 200 € (elle sera demandée à la réservation).

Elle vous sera restituée après paiement auprès du Trésor Public, moyennant la remise en bon état de la salle. En cas de désistement après réservation de la salle, la caution sera gardée par la commune. Toute pièce manquante à la cuisine sera facturée ou remplacée lors du paiement.

| PÉRIODE | TARIF 2021 | PLAGE HORAIRE |
|---------------------------------|------------|---------------------------|
| Samedi midi seulement | 120 € | De 7h à 18h |
| Samedi midi et soir | 140 € | De 7h à 5h le lendemain |
| Samedi soir seulement | 120 € | De 12h à 5h le lendemain |
| Samedi soir et dimanche midi | 185 € | De 12h à 18h le lendemain |
| Dimanche midi seulement | 120 € | De 7h à 18h |
| Dimanche midi et soir | 140 € | De 7h à 5h le lendemain |
| Samedi et dimanche entiers | 210 € | De 7h à 5h le lundi |
| Journée en semaine midi | 75 € | De 7h à 18h |
| Journée en semaine soir | 75 € | De 12h à 5h le lendemain |
| Journée en semaine midi et soir | 110 € | De 7h à 5h le lendemain |
| Vin d'honneur | 50 € | |

Location Petite Salle

(Pour 20 personnes maximum)

Location d'une table et de 2 bancs

| PÉRIODE | TARIF 2021 |
|--------------------|------------|
| Journée (8h - 19h) | 40 € |
| Vin d'honneur | 20 € |
| Un week-end | 5 € |

Cimetière de Mazangé



EMPLACEMENT

CONCESSION TARIF 2021

15 ans 100 €

30 ans 200 €

50 ans 300 €

COLUMBARIUM

CONCESSION TARIF 2021

15 ans 200 €

30 ans 400 €

50 ans 600 €

CASES

ET

CAVE URNES

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :
la Mairie au 02 54 72 00 27

Actualités municipales

Voirie

Réfection de la voirie communale

En 2020, les principaux travaux de voirie ont été :

Route de Lunay :

- reprise de la voirie suite à un affaissement dû à une fuite d'eau ;
- création de poutre de rive pour renforcer la chaussée dans les virages sur 87 mètres de long.

Village de La Motte :

- renforcement de la voirie dans le carrefour.

Route de la Fosse Courtin à la Croix Corbay :

- bi gravillonnage sur 1 880 mètres de long.

Route du Cormier à la limite de la commune d'Épuisay :

- bi gravillonnage sur 1 350 mètres de long.

Route de Lissardière à Frileuse :

- renforcement de la voirie, rechargement des rives en calcaire et bi gravillonnage.

Le total de ces travaux s'est élevé à la somme de 50 031 euros TTC.

En plus de ces travaux, est réalisé le broyage des accotements des voies communales 3 fois par an.



Borne Wifi territorial

Une borne wifi sera prochainement installée sur le toit de la salle du conseil municipal.

Cette borne a pour vocation de créer un point de connexion internet gratuit et sécurisé à destination des habitants. Elle couvrira les deux écoles, la salle des fêtes et le terrain multisports.

Retrouvez en page 38 les informations sur le déploiement de la fibre optique.





Cette année 2020 si particulière n'a malheureusement pas permis de se rencontrer comme d'habitude. Nous avons donc dû annuler le traditionnel goûter offert par la municipalité. Néanmoins, nous avons souhaité conserver le colis.

129 colis ont été confectionnés dont 9 pour les personnes en EPHAD.
Ils vous ont été distribués par les membres du Conseil Municipal.
Les enfants des écoles ont souhaité participer également en vous offrant des dessins.
Nous espérons vivement qu'en 2021 les activités pourront reprendre.

Prenez soin de vous !!

Communication

La commission communication remercie toutes les personnes qui contribuent à la distribution du bulletin annuel et des flash infos trimestriels directement dans les boîtes aux lettres des habitants.

Pour agrémenter nos prochaines publications, n'hésitez pas à nous soumettre vos articles ou propositions d'article ou plus simplement un témoignage, une photo inédite...

Vous trouverez en complément de nombreuses informations et photos sur le site internet de la commune : <https://www.mazange.fr>

Depuis quelques années, la commission vous propose un petit jeu que vous trouverez cette année en page 28 sur le thème de la musique.

- Réponses du quizz page 30**
- 1/ A La société musicale de Mazange a été fondée en 1892 (date sur la bannière). Notez que l'annuaire des sociétés musicales indique 1893.
 - 2/ B La petite salle de réunion (également appelée salle de musique car elle servait de salle de répétition) est ornée de deux « lyres » au dessus de la porte d'entrée et de la fenêtre
 - 3/ A. Comme l'indique la photo indice, « Beausseron » est le nom du café
 - 4/ B. une lyre traversée par une partition
 - 5/ C. La Liberté de Mazange. La Fraternelle était le nom du club de tir.
 - 6/ A un instrument de musique
 - 7/ A. Vauracon. En cas de pluie, les musiciens allaient chez M. Noulin.
 - 8/ A le défilé aux lampions du 14 juillet
 - 9/ B Flûte traversière
 - 10/ B. C'était le logement du garde champêtre entre les deux guerres.

Installation d'une chaufferie à bois déchiqueté et d'un réseau de chaleur

Actuellement, la mairie, l'école, la cantine, la salle des fêtes, l'ancienne « école des filles » et le logement attenant à cette école sont chauffés par des radiateurs à eau chaude et des chaudières (au nombre de quatre) fonctionnant au fuel pour tous les bâtiments, hormis le logement équipé de radiateurs électriques. Une étude a été réalisée par l'association pour la promotion du Bois énergie en Loir-et-Cher, pour l'ensemble de ces bâtiments.

Les hypothèses des besoins thermiques prises en compte dans l'étude pour ces bâtiments, correspondent aux besoins ressortis des volumes à chauffer comparées aux consommations recueillies sur ceux-ci.

Les avantages du bois déchiqueté :

- Combustible économique et coût de production ;
- Combustible local, production et livraisons par des acteurs locaux ;
- Indépendance énergétique par rapport au fuel et au gaz ;
- Production favorisant la biodiversité ;
- Suivant les essences de bois broyées, 1 litre de fuel investi rapporte 5 à 8 litres d'équivalent chauffage

Suite à cette étude, le conseil municipal a décidé de substituer les différentes sources d'énergie actuelles par une chaudière à bois déchiqueté et d'un réseau de chaleur souterrain qui desservira la mairie, l'école, la cantine, la salle des fêtes, l'ancienne « école des filles » et le logement attenant à cette école.

La chaudière bois est dimensionnée pour satisfaire 100 % des besoins en chauffage avec l'installation d'une chaudière bois de 150 Kw.

Des micro-stations, accouplées au réseau de chaleur, piloteront les différents bâtiments pour tenir compte des différents besoins : période de présence, jour/nuit, etc.

L'installation du silo est en cours de réalisation dans la partie fermée de l'ancien préau, ce qui permet une intégration du projet dans la masse architecturale existante. Cette configuration permet la réalisation d'un silo de 40 m³ utiles. La chaufferie bois sera installée également dans une partie du préau.

Une plate-forme pour la livraison du bois déchiqueté qui se fera par benne avec tapis embarqué, est en cours de construction rue du Pot Bouillant.

Le bois déchiqueté appelé aussi plaquettes de bois est produit localement à partir d'exploitations forestières ou de haies bocagères) Pour un meilleur rendement le bois est déchiqueté sec ou vert à condition d'être stocké quelques mois sous abri ventilé.

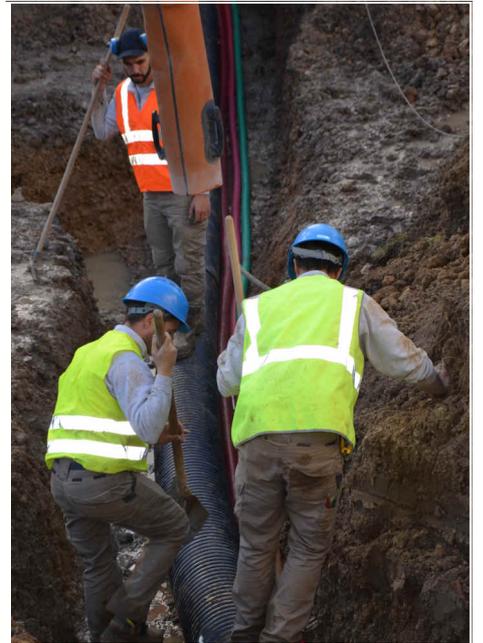
Ce bois déchiqueté ou plaquettes sont produits par une organisation présente en Loir et Cher grâce à la chambre d'agriculture. Ainsi les propriétaires et exploitants de bois peuvent trouver une structure capable de couper, broyer et stocker les plaquettes de bois mises à disposition des chaufferies.

Le montant de ce projet s'élève à 323 142 euros HT.

Le montage de nombreux dossiers complexes nous a permis d'obtenir des subventions :

- De L'Europe, via le (FEDER) Fonds Européen de DEveloppement Régional via le dispositif d'aide (soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans tous les secteurs). Plus précisément, dans notre cas, réduire les émissions de gaz à effet de serre, substituer l'énergie fossile actuellement utilisée par l'augmentation de la production d'énergie renouvelable thermique produite localement, pour un montant de 120 212,30 € ;
- De l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et de la région Centre-Val de Loir via le dispositif COT Enr (Contrat de Développement Territorial des Energies renouvelables), pour un montant de 89 830 € ;
- Du Conseil départemental du Loir-et-Cher via la DSR (Dotation de Solidarité Rurale), pour un montant de 28 000 € ;
- du Conseil départemental du Loir-et-Cher via une aide exceptionnelle pour l'acquisition de chaudières automatisées à plaquettes forestières, pour un montant de 20 899 €.

L'ensemble de ces subventions finance à 80 % le coût du projet, somme maximum qu'une collectivité puisse obtenir, 20 % devant obligatoirement rester à charge des collectivités.



ETAT CIVIL 2020

NAISSANCES

(Table annuelle dressée en exécution du décret n° 2017-890 du 6 mai 2017)

| | |
|-----------------------|--------------------|
| Olympe FERRER-LORMEAU | le 28 janvier 2020 |
| Tom CASTEL | le 17 mai 2020 |
| Lyana BREUX | le 2 juillet 2020 |
| Eline DONADIO | le 23 juillet 2020 |
| Lenny GUIBERT | le 11 octobre 2020 |



Mariage

(Table annuelle dressée en exécution du décret n° 2017-890 du 6 mai 2017)

Aurélie SAUSSEREAU et Cyril GUILLEMET le 19 septembre 2020



DÉCÈS

(Table annuelle dressée en exécution du décret n° 2017-890 du 6 mai 2017)

| | |
|------------------------------|---------------------|
| Claude PRENANT | le 14 janvier 2020 |
| Claude COUTABLE | le 27 février 2020 |
| Sonia LIENARD épouse VILLAIN | le 4 mars 2020 |
| Maurice JOUSSARD | le 21 avril 2020 |
| Claude MIDOUX | le 27 avril 2020 |
| Joël DESMONS | le 11 mai 2020 |
| Catherine DALUZEAU | le 13 juin 2020 |
| Michel ROUVRE | le 20 juin 2020 |
| Jacky LAPIE | le 30 novembre 2020 |
| René BLATEAU | le 5 décembre 2020 |
| Georges BRU | le 26 décembre 2020 |



FLEURISSEMENT

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Cette année il n'y aura pas de remise officielle des gagnants pour les maisons fleuries. Néanmoins, les « bons pour fleurir » seront remis aux bénéficiaires.

Voici la liste retenue :

| | |
|--|-----|
| 1. M. et Mme RAVELLI Bernard | 50€ |
| 2. M. et Mme RUELLAND Jean-Pierre | 40€ |
| 3. M. et Mme RADET Christophe | 30€ |
| 4. M. et Mme ROUSSELET Philippe | 20€ |
| 5. M. VANHALWYN Davyd et Mme FESNEAU Mathilde | 20€ |
| 6. M. et Mme LEROUX Alain | 20€ |
| 7. M. et Mme GUELLIER Michel | 20€ |
| 8. M. et Mme BARBIER Didier | 20€ |
| 9. M. et Mme PONCET Michel | 20€ |
| 10. M. et Mme LANGLAIS Christian | 20€ |



SERVICES DE PROXIMITÉ

SERVICE POSTAL

Le **point poste** de Mazangé se trouve
Chez Coco,
Au 2 rue Marceau (place de l'église)



Horaires d'ouverture :

- du Mardi au Vendredi : de 8h00 à 12h00
et de 16h15 à 19h00
- le samedi : de 8h00 à 12h00

A Mazangé, vous trouverez des boîtes aux lettres à :

- L'Orgerie
- La Fosse-Courtin
- Vauracon
- Le Gué-du-Loir
- Le Bourg (rue du commerce)

ACTIVITÉS CULTURELLES

Médiathèques intercommunales à proximité :

- Bibliothèque du Parc Ronsard à Vendôme
Tel . 02 54 89 43 66
<http://bcpv.eu>
- Médiathèque Nef Europa à Montoire, rue Marescot
email : mediatheque.montoire@territoiresvendomois.fr
Tel. 02 54 72 72 60
<http://www.territoiresvendomois.fr/mediatheque-nef-europa-montoire>
- Média-Ludothèque Agora Braye à Savigny, 7 rue Hélène Boucher
email : mediatheque.savigny@territoiresvendomois.fr
Tel. 02 54 85 59 01



Bibliothèques communales à proximité :

- Bibliothèque 2 rue du Chemin Vert 41100 VILLIERS-SUR-LOIR
- Bibliothèque 20 rue du Progrès 41360 LUNAY

Saison culturelle de L'Hectare - Territoires Vendômois, Centre National de la Marionnette en préparation
Informations sur <https://www.lhectare.fr/spectacles>

Saison culturelle de Figures Libres (organisateur des Rockomotives et Gare à la Rochette)
Informations sur <https://www.figureslibres.org>

Saison culturelle de Ciclic animation : <https://animation.ciclic.fr/saison-culturelle-2020-2021>
CinéVendôme : programmation sur <http://cinevendome.fr>. Tel : 02 54 80 22 50.

Festival international de folklore de Montoire-sur-le-Loir :

Informations sur <http://www.festival-montoire.com>. Tel : 02 54 85 35 16



TERRAIN MULTI-SPORTS

Le terrain multi-sports de la commune (tennis, volleyball, hand-ball, basket, foot et mini-foot) est principalement destiné aux enfants des écoles mais aussi à l'ensemble des administrés.

L'accès au terrain est libre et gratuit.

Nous comptons sur votre citoyenneté pour respecter ce lieu.

Disponibles également sur la commune : terrain de football, terrain de pétanque, chemins de randonnée balisés.

CENTRE AQUATIQUE DES GRANDS-PRES A VENDÔME UN ÉQUIPEMENT POUR TOUS ET POUR DE NOUVELLES ACTIVITÉS

Des tarifs variés et adaptés selon les pratiques

Une large gamme de tarifs a été validée par le conseil d'administration de la régie du pôle nautique. Il s'agit de tarifs semblables à ceux des autres centres aquatiques voisins qui seront proposés aux publics :

5,40 € pour une entrée simple et **4,30 €** pour les tarifs réduits,

12 € pour l'accès aux zones "Bien-être" et aux bassins, de **10 à 14 €** pour les activités sports et santé,

Une réduction de **10 %** pour les cartes et abonnements de 10 entrées

Un **pass horaire**, crédit de 10 heures, est proposé au tarif de **30,60 €** pour les nageurs réguliers.

L'**abonnement de 10 entrées** (à partir de 18 ans) est proposé au tarif de **48,60 €**.

Tous les tarifs : <http://www.territoiresvendomois.fr/tarifs>



Horaires (en période scolaire)

- Lundi de 12 h à 14 h et de 16 h 30 à 21 h.
- Mardi, jeudi et vendredi de 12 h à 14 h et de 16 h 30 à 20 h
- Mercredi et samedi de 10 h à 20 h
- Dimanche de 8 h 30 à 18 h 00

Renseignements

Centre aquatique des grands-prés, rue Geoffroy Martel

Tél. 02.54.89.19.00

centreaquatique.vendome@territoiresvendomois.fr

Autres équipements communautaires :

- Piscine de Montoire, 13 av. Reclusages
Tél. 02 54 85 04 52
piscine.montoire@territoiresvendomois.fr

- Piscine de Savigny-sur-Braye, av. de la Gare
Tél. 02 54 23 99 62

- Base de loisirs du plan d'eau de Villiers
Tél. 06 89 73 56 13

ACTIVITÉS SPORTIVES POUR TOUS

Découvrez les activités sportives organisées par la communauté d'agglomération Territoires vendômois et animées par l'équipe des éducateurs de la collectivité.

- Adultes : gymnastique douce, multisports adultes (remise en forme, jeux traditionnels, jeux collectifs, sports de raquettes, activités de plein air)
- Enfants : école de gymnastique, école multisports, mercredis sportifs, sports vacances

Programmes et tarifs : <https://www.territoiresvendomois.fr/sports>

Pour plus d'informations ou vous inscrire, contactez le guichet unique (02 54 89 42 00)



TRANSPORT À LA DEMANDE

Le transport à la demande dans votre commune

Le transport à la demande est un service à la disposition de tous les habitants de la communauté d'agglomération Territoires vendômois adapté à vos besoins : marché, services publics, loisirs, commerces...

Comment réserver

Pour réserver son trajet, appeler le **02 18 21 21 63** du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 18h, **au moins 24h avant son départ.**

Tarif

2€ par voyage, achat du ticket auprès du conducteur

À noter

Le véhicule MOVE vient vous chercher **directement à votre domicile.**

Commune de **Mazangé**

Mardi matin → Savigny

Arrivée à Savigny : 9h30
Départ de Savigny : 11h30
Arrêt Place de la Mairie

Mardi après-midi → Vendôme

Arrivée à Vendôme : 14h30
Départ de Vendôme : 17h30
Arrêt Gare TER, Place Saint-Martin ou Mail Leclerc

Mercredi après-midi → Vendôme

Arrivée à Vendôme : 14h30
Départ de Vendôme : 17h30
Arrêt Gare TER, Place Saint-Martin ou Mail Leclerc

Vendredi matin → Vendôme

Arrivée à Vendôme : 9h30
Départ de Vendôme : 11h30
Arrêt Gare TER, Place Saint-Martin ou Mail Leclerc

Par ailleurs, 2 lignes régulières de bus desservent la commune :

- Ligne 13 : Choue-Mondoubleau-Vendôme (Arrêts au Gué du Loir, Mairie, La Cohue)
- Ligne M : Artins-Montoire-Vendôme (Arrêt au Gué du Loir)

VIE SCOLAIRE & JEUNESSE

R.P.I LUNAY-MAZANGÉ



Ecole de Mazangé

Téléphone : 02 54 72 14 77
Courriel : ec-mazange@ac-orleans-tours.fr
Directrice : Mme Dora SOULIS

3 classes : 62 élèves

- Mme SOULIS : 4 PS / 18 GS
- Mme FRIOUD et Mme BELLANGER (mardi) : 22 CP
- Mme GUILLET : 18 CE1

ATSEM : Mme Carole DECLERCK

Autres personnels de l'école :

Mme Carole DECLERCK : garderie

Mme Estelle PONNET : bibliothécaire /
accompagnatrice navette

Mme Carine BERTHELOT : cantinière / agent
d'entretien / garderie

Mme Laëtitia GATIGNON : agent d'entretien / garderie

Représentants des parents d'élèves

Titulaires : Mme BOUCHER, Mme DELÉPINE, Mme LODDE

Ecole de Lunay

Téléphone : 02 54 72 12 77
Courriel : ce.0410246V@ac-orleans-tours.fr
Directeur : M BARRÉ

4 classe : 77 élèves

- Mme BOULANGER : 12 PS / 12 MS
- Mme BARBIER et Mme BELLANGER (mardi) : 15 CE2
- Mme BRETON : 18 CM1
- M BARRÉ ET MME POISSOIN (JEUDI) : 20 CM2

Mme Motard complément de service CP, CE2, CM1

Animatrice bibliothèque : Mme Sandrine SAMSON

Autres personnels de l'école :

Mme Anita NOULIN, M Anthony HAUDEBOURG

Représentants des parents d'élèves

Titulaires : Mmes BIGOT, LEMEUNIER, PIGEAU, SAMSON

Les enseignantes remercient toutes les personnes, toutes les collectivités et toutes les associations qui, par leur aide humaine, matérielle ou financière permettent que tous les projets soient possibles.

Les menus de la cantine préparés par M. HAUDEBOURG sont consultables sur
menu.mazange.fr ou lunay.com
(mise à jour mensuelle)

Pour permettre aux enfants de grandir dans une école où il fait bon apprendre, favoriser l'ouverture au monde, l'école de Mazangé met en place chaque année de nouveaux projets pédagogiques.

Durant cette année scolaire très particulière en raison de la crise sanitaire, les enseignantes et la bibliothécaire ont voulu faire des actions de soutien auprès des personnes âgées. Les enfants ont été mis à contribution durant le confinement pour réaliser des dessins qui ont ensuite été distribués dans les EPHAD et maisons de retraite du Vendômois.

Toujours dans ce même esprit, les élèves des 3 classes ont confectionné des cartes de Noël qui ont été glissées dans les colis de fin d'année des anciens de la commune.

Pour l'année scolaire 2020 – 2021, les projets sont les suivants :

- un cycle piscine pour les PS/GS/CP/CE1,
- une classe cirque pour toutes les classes de Mazangé et Lunay,
- des sorties de proximité pour découvrir notre environnement proche.



Classe de CE1



Classe de CP



Classe de PS-GS

SERVICE JEUNESSE DES TERRITOIRES VENDOMOIS

Accueil de Loisirs (3-13 ans)

Les accueils de loisirs ouverts aux enfants de 3 à 13 ans proposent un large panel d'activités artistiques, sportives, culturelles, manuelles, des sorties à la journée et des mini séjours.

Pour toute information et renseignement contacter le Guichet Unique

Animations itinérantes (9-17 ans)

Animations et sorties avec transport pour les détenteurs du Pass Activ'Jeune.

Lieux de rendez-vous : Gué du Loir et Place de la Mairie.

Programmes d'activités sur <https://www.territoiresvendomois.fr/enfance-jeunesse>

Les instants "Familles en jeux"

Des moments "jeux en famille", en soirée ou en après-midi. Gratuit et ouvert à tous.

Le Pass Activ Jeune permet d'accéder aux maisons des jeunes, salles de quartier et points rencontre Jeunes et de s'inscrire, le plus souvent gratuitement, aux animations itinérantes proposées les mercredis et samedis et du lundi au vendredi durant les vacances scolaires.

Pour plus d'informations ou vous inscrire, contactez le guichet unique (02 54 89 42 00)

CALENDRIER 2021

Sous réserve en raison de la crise sanitaire

JANVIER

8 janvier : Assemblée Générale UNRPA (*annulé*)
9 janvier : Vœux du Maire (*annulé*)
24 janvier : Bourse aux livres des écoles (*annulé*)
29 janvier : Assemblée Générale ASCM (*annulé*)

FEVRIER

27 février : Soirée choucroute UCCAV

MARS

18 mars : Goûter/Loto de l'UNRPA

AVRIL

16 avril : Tour du Loir-et-Cher

MAI

08 mai : Commémoration du 8 mai 1945
21 mai : PAELLA de l'UNRPA
30 mai : Triathlon des Coteaux des Vendômois

JUIN

Fin juin : Fête des écoles à MAZANGÉ

JUILLET

13 juillet : Moules/frites de l'UCCAV
14 juillet : Festivités avec jeux au pré communal

SEPTEMBRE

04/05 septembre : Course de côte
12 septembre : Brocante et festival des vins
18/19 septembre : Journées du Patrimoine

OCTOBRE

15 octobre : Pot au feu UNRPA Ensemble et Solidaires

NOVEMBRE

11 novembre : Commémoration du 11 novembre 1918
19 novembre : Repas « choucroute » de l'UNRPA
20 novembre : Assemblée générale Sport Auto Tours

DECEMBRE

05 décembre : Randonnée pédestre de l'ASCM
11 décembre : Goûter et Loto des anciens (offerts par la commune)
19 décembre : Noël de l'UCCAV

VIE ASSOCIATIVE

LES ASSOCIATIONS

UNC A.F.N.

Daniel GALLAS

02 54 72 00 32

Société de Chasse

Régis PERGELINE

02 54 72 02 87

AAPPMA Thoré-Montoire (pêche)

Serge SAVINEAUX

02 54 72 04 41 / 06 80 14 20 23

Football (E.S. Azé-Thoré-Lunay)

Bruno GUIBERT

02 54 72 18 31

U.N.R.P.A. Ensemble et Solidaires

Marc BLIN

09 60 41 74 50

U.C.C.A.V.

Didier DECLERCK

02 54 72 03 85

Perche Nature

Bernard DERUE

02 54 72 03 02

Association Sportive et Culturelle

Eduard SIEGERS

02 54 72 01 40 / 06 81 78 00 74

Ecurie Sport Auto Tours

François FARÉ

02 54 77 59 90

TTVL (train touristique)

Pascal MAUBERT

02 54 72 95 03



Perche Nature
Perche et Vallée du Loir

Comme annoncé dans le précédent bulletin, en 2020 Perche Nature fêtait ses 40 ans d'existence et il était prévu de célébrer cela. Comme pour tant d'autres choses, à cause de la Covid 19, il a fallu y renoncer en espérant reporter cela à 2021.

Cette pandémie a fait de nombreuses victimes, elle cause des tas de problèmes pour les services de soins, pour les familles, la santé, le travail, l'économie et entraîne de multiples dégâts mais elle provoque aussi d'intenses réflexions chez un grand nombre de personnes de toutes disciplines, de chercheurs scientifiques, de médecins mais aussi de simples citoyens qui tous pensent qu'il nous faut tirer des leçons de cette grave crise.

Deux citations d'articles tirés du journal "Le Monde 15-16 Nov.2020" peuvent aider à la réflexion.

Citation de JULIA TASSE : « Cette crise nous permet de nous débarrasser de nos œillères...D'accepter que la santé de l'homme passe inévitablement par la santé du milieu qui l'entoure : des autres humains, bien sûr, mais aussi des animaux domestiques et sauvages... ».

Citation de PATRICK DIXNEUF : « La crise climatique et la crise sanitaire sont associées dans l'opinion comme relevant d'un même dérèglement des écosystèmes...aggravé par...une interdépendance née de la mondialisation...En découle un sentiment généralisé de vulnérabilité qui traduit sans doute l'un des plus grands paradoxes de l'époque : alors que nous n'avons jamais été aussi puissants, nous ne nous sommes jamais sentis aussi exposés et fragiles. Notre modèle de développement s'en trouve profondément questionné...Car l'enjeu aujourd'hui n'est rien de moins que de muter, radicalement, pour privilégier l'intérêt général et le long terme sur l'intérêt privé et le court terme. »

L'enjeu est clair mais le vote récent au Parlement de ré autoriser pour 3 ans les « néonicotinides », insecticides neurotoxiques très persistants interdits depuis août 2016, prouve que le chemin risque d'être long et ardu. Cette décision prend l'exact contrepied de l'enjeu ci-dessus : elle privilégie l'intérêt particulier des producteurs de betterave à sucre, le court terme et cela au mépris de l'intérêt général et du long terme. Pour nous, habitants de la campagne, le confinement a été l'occasion de prendre conscience que c'était une chance d'y vivre, en particulier d'avoir un jardin. Cette période difficile a vu s'exprimer souvent entraide et solidarité. Ce fut aussi l'occasion d'apprécier les commerces de proximité et toutes les productions locales. 2020 aura vraiment été une drôle d'année. Souhaitons que 2021 nous débarrasse du coronavirus et ramène des conditions normales de vie et de contact.

B.Dérue et J.Pécharde

U.N.C. A.F.N. SECTION MAZANGÉ/FORTAN

Union Nationale des Anciens Combattants d'Afrique du Nord

L'année 2020 se termine et notre association entre dans sa 49^{ème} année, et ne compte plus que 10 adhérents, nos amis Claude COUTABLE nous ayant quitté au mois de mars et René BLATEAU au mois de décembre.

Le bureau comprend :

- 1 Président
M. GALLAS Daniel
- 1 Vice-président
M. GUELLIER Michel
- 1 Secrétaire
M. JANVIER Claude
- 1 Trésorier
M. GALOYER Jean-Claude



Cette année, confinement oblige, les cérémonies du 8 mai et 11 novembre ont été annulées, juste un dépôt de gerbes avec 4 ou 5 personnes maximum.

Au niveau départemental, le congrès départemental qui devait avoir lieu le 17 mai à Ouzouer-le-Marché est reporté le 4 juillet 2021, l'assemblée générale qui devait se tenir le 26 novembre à Villebarou a été également annulée.

Nous ne savons pas si notre assemblée générale courant janvier pourra avoir lieu, et attendons ce que l'année 2021 nous réserve.

Notre Association vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2021 et remercie tous ceux qui nous sont fidèles. Le président, M. GALLAS Daniel

L'année 2020 a bien commencé avec l'Assemblée Générale où de nouveaux adhérents se sont inscrits.
Alors que la journée du Pot au feu était sur le point de se réaliser, le confinement est venu annuler tout le programme de l'année : sorties – repas – goûter...
Entre les deux confinements, nous avons pu nous retrouver au restaurant ... avec les masques !
C'est donc la seule « fantaisie » que l'on a pu « s'offrir ».
Espérons que 2021 sera plus favorable avec un programme qui se fera en fonction de l'évolution de la Covid. Les infos seront relayées sur le Flash.
A très bientôt.



Bonne et heureuse année 2021 à tous

UCCAV DE MAZANGÉ

Union Commerciale des Commerçants Artisans et Viticulteurs

Bonjour à tous,

Tout d'abord, nous remercions très sincèrement les convives de la soirée Choucroute fin février 2020 qui sont venus nombreux comme de coutume.

Suite au confinement, au grand désespoir de tous, notre soirée Moules-Frites du 13 juillet ainsi que la brocante avec Foire à l'entrecôte de septembre furent annulées.

Bonne Année 2021 et prenez soin de vous.

Le Président et les membres
de l'Union Commerciale des Commerçants,
artisans et viticulteurs de Mazangé

SOCIÉTÉ DE CHASSE

D'abord, je voudrais rendre un hommage à Maurice Joussard disparu en début d'année pendant la première pandémie au printemps. Il fut notre président pendant de nombreuses années.

Il ne chassait pas lui-même, mais il aimait la compagnie des chasseurs et leur convivialité. Il était avant tout un homme de la terre, alors la chasse représentait pour lui une certaine forme de liberté, il avait ce besoin de se sentir en communion avec la nature, c'était toute sa vie. Soit sûr Maurice que, où que tu sois, nous aurons toujours une pensée dans notre cœur, alors repose en paix.

Pour la campagne de chasse 2019/2020 la société comptait 35 adhérents comme l'année passée.

Le bilan des tableaux de chasse petit gibier se répartit ainsi : lièvres 43, faisans communs 72, faisans vénérés 34, lapin de garenne 3, bécasses 7, pigeons ramiers 58, canards 5.

Bilan stable par rapport aux autres années, seul point noir le lapin de garenne est pratiquement disparu sur notre territoire

Bilan grand gibier, la population de chevreuil se porte bien, même très bien, elle ne semble pas peiner du changement climatique et de la sécheresse, nous avons 26 bracelets attribués au plan de chasse que nous avons pas eu de peine à réaliser, nous avons prélevé 11 femelles, 12 males, et 3 chevillards.

Par contre, nous n'avons pas vu de sangliers et c'est tant mieux car ces animaux font beaucoup de dégâts dans les endroits où ils sont cantonnés.

Nous avons fait quatre battues aux renards avec la meute, bilan 9 renards dont 4 étaient complètement galeux.

Nous avons constaté une prolifération des animaux dit nuisibles à commencer en premier par le ragondin, le tableau s'élève à 72 ragondins et il y en a toujours autant.

Cette année à cause du confinement au printemps les comptages n'ont pas pu avoir lieu, mais sur le terrain nous avons constaté malgré nos efforts d'agraineage une diminution importante de la population de faisans. De plus la reproduction a été quasiment inexistante.

A l'heure où j'écris ces quelques lignes nous sommes toujours en confinement.

Pour l'instant l'avenir de la chasse n'est plus entre nos mains, nous ne pouvons qu'espérer que cela s'améliore et à rêver d'une meilleure campagne de chasse pour 2021.

Le bureau de la société se joint à moi pour vous souhaiter une bonne année 2021 et surtout une bonne santé.



ASSOCIATION SPORTIVE et CULTURELLE DE MAZANGÉ

2020, année pour laquelle je n'aurai pas de difficultés à relater les événements de l'association ; à part l'assemblée générale du 24 janvier, pas de brocante en septembre donc pas d'exposition, pas de randonnée pédestre en décembre et les cours de "Self-défense" interrompus après 3 séances. Si nous avions vécu à l'époque de nos chers Gaulois Astérix et Obélix, on aurait pu dire que le ciel nous est tombé sur la tête. Bref 2020 a été une année stérile et catastrophique pour tous.

Néanmoins, les membres de l'association ne sont pas restés inactifs lors des deux confinements et des quatre mois d'ouverture de notre local. Les Loisirs créatifs ont pu continuer dans le respect des gestes barrières tout comme le modélisme naval et ferroviaire. Pour ce qui est de l'aéromodélisme, nous avons été obligés de changer de terrain et l'aménagement du nouveau terrain a été considérablement retardé par le confinement et la sécheresse car le gazon n'a pas levé. Je tiens à remercier les membres de la section pour le travail de déménagement et préparation du nouveau site. Après les modules de la gare du tramway du Gué du Loir, nos constructeurs ont entrepris la réalisation des modules représentant la traversée du tramway dans le hameau du Gué du Loir. Travail méticuleux par la disposition des maisons dans le coteau et qui a nécessité de nombreux repérages et photographies ainsi que de recherches sur internet par le biais de certains sites tel que l'excellent site de l'IGN et les photographies aériennes anciennes qu'on y trouve. Félicitations et merci pour leur travail. Le modélisme naval a vu plusieurs premières mises à l'eau de bateaux et nous avons pu participer, sous la pluie malheureusement, à la fête de l'étang à Choue. Les navigateurs se sont réunis à la Croix Corbay, début septembre, pour une journée de navigation avec pique-nique tiré du panier. La bonne humeur a été renforcée par un soleil bien présent.

Voilà pour l'année 2020. Pour 2021, notre assemblée générale aura lieu le 29 janvier à 20h30 si la situation sanitaire nous le permet. A l'heure où je rédige notre article, nous n'avons pas de visibilité concernant les restrictions sanitaires dues à la pandémie Coronavirus. Espérons que cette situation ne sera qu'un mauvais souvenir pour l'association en cette année 2021.

Rappel des dates à retenir pour le premier semestre 2021 : (sous réserve d'autorisation sanitaire)
Vendredi 29 janvier – Assemblée Générale. 20h30 au foyer communal. Je vous invite chaleureusement à venir y assister.

Les activités de l'association :

Loisirs Créatifs : salle modélisme les vendredis de 16h00 à 19h00

Modélisme : salle modélisme les vendredis de 16h00 à 20h00 et le dimanche matin selon calendrier de 8h00 à 12h00.

Composition Conseil d'administration 2020

| | |
|---------------------|-----------------------------------|
| Président | Eduard SIEGERS |
| Vice-président | Michel MIGNOT |
| Secrétaire | Laëtitia LESPAGNOL |
| Secrétaire adjoint | Yves BARON |
| Trésorière | Véronique SIEGERS |
| Trésorière adjoint | Marie-Christine BOUR |
| Administrateurs | Monique ROGER Ringo MASSONNEAU |
| Président d'honneur | Patrick BRIONNE |

Le Conseil d'administration se joint à moi pour vous souhaiter une :

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2021



AAPPMA Thoré-Montoire « Au fil de l'eau »
 Président : Mr Serge SAVINEAUX
 470 Les Clouzeaux
 41360 LUNAY
 Tél : 02-54-72-04-41
 aappmadethorelarochette@gmail.com
<https://www.facebook.com/groups/251967385377687>



ATELIER PÊCHE NATURE :
 APN de Montoire (jeunes de 8 à 16 ans)
 Contat : Mme MIRALTY Adeline
 Tél : 06 64 03 62 63

Pour pêcher dans les eaux libres et certains plans d'eau gérés par la Fédération et les associations affiliées, vous devez être détenteur d'une carte de pêche et avoir acquitté la Cotisation Pêche et Milieux Aquatiques. La carte de pêche est nominative et délivrée pour une année civile. Elle est en vente chez les dépositaires (Le Relais à Azé, Bar des coteaux du Loir à Villiers) ou sur le site internet : www.cartedepeche.fr

Le tarif des cartes de pêche pour 2021

| Type de carte de pêche | Tarif | Type de carte de pêche | Tarif |
|----------------------------|-------|------------------------|-------|
| Carte interfédérale | 100 € | Carte « hebdomadaire » | 33 €. |
| Carte « majeur » | 78€. | Carte « journalière » | 10 € |
| Carte « mineur » | 21 € | Carte « découverte » | 6 € |
| Carte « découverte femme » | 35 € | Timbre EHGO seul | 35€ |

Informations et réglementations dans le guide de la pêche 2021 (<http://www.peche41.fr>)

Sapeurs-Pompiers de Villiers-Mazangé

La commémoration annuelle de sainte Barbe donne traditionnellement l'occasion de rendre hommage aux sapeurs-pompiers actifs, anciens et disparus et de vous présenter le bilan d'activité de la caserne de Villiers sur Loir couvrant votre territoire.

Cette année, les conditions sanitaires liées à l'épidémie de covid-19 ne nous ont pas permis d'organiser de cérémonies publiques.

Parmi les faits remarquables de l'année, nous relevons au niveau du service Départemental d'Incendie et de Secours de Loir et Cher (SDIS 41) et des centres de proximité :

- **1 726 personnes mises en sécurité** ;
- **23 170 interventions de secours** effectuées ;
 - Dont 18 498 secours à personnes ;
 - 1720 feux ;
 - 1673 opérations diverses ;
 - 1279 accidents de circulation

La caserne de Villiers sur Loir a effectué au cours de l'années 2020, 145 interventions: 43 à Villiers, 18 à Mazangé, 42 à Azé, 9 à Fortan.

Certaines interventions avec risques infectieux, où le personnel a dû faire face rapidement, avec le port de tenues adaptées, masques...

Je tiens à indiquer que le SDIS 41 a pu fournir efficacement les moyens et équipements nécessaires dans tous les centres pour ce type d'intervention.

Les manœuvres et formations sont, depuis le mois d'avril, suspendues ou repoussées, afin de respecter les mesures liées à la Covid.

L'effectif se constitue de 12 sapeurs-pompiers volontaires.

Nous savons les habitants très attachés à leur caserne. Qu'ils n'hésitent pas à se renseigner auprès du centre pour rejoindre les jeunes sapeurs-pompiers, les volontaires, ou les rangs des professionnels.

Lieutenant Sandré Sébastien, Chef de centre du CI Villiers
 2 rue du Lavoisier, 41100 Villiers sur Loir

TRAIN TOURISTIQUE DE LA VALLÉE DU LOIR



Bilan de la saison 2020

Triste saison due à l'épidémie de coronavirus : le contexte sanitaire n'a pas permis au TTVL de circuler. Néanmoins, comme vous pourrez le lire ci-dessous, nos activités n'en ont pas été réduites pour cela. Il faut également penser à la saison 2021 qui sera sans doute encore bien difficile.

SAISON 2020

Elle a été consacrée à un gros travail de mise à jour de tous les documents concernant la sécurité, le matériel et l'infrastructure. Par ailleurs, nous avons mis en place un nouvel organigramme avec une répartition précise des tâches et procédé au renouvellement du bureau qui aura en charge la préparation de la saison 2021.



Travaux sur la voie



Réfection du PN 16

Circulations 2021

Du 13 Mai au 26 Septembre,

Les Samedis, Dimanches et Jours Fériés > Départ de l'ancienne Gare de Thoré à 14 h25 - Retour 17 h 15

Voyages supplémentaires du 8 Juillet au 29 Août,

Le Dimanche matin : Départ 9 h30 - Retour 12 h15 et Le Jeudi matin : Départ 9 h30 - Retour 12 h15

Voyages supplémentaires du 13 Juillet au 10 Août

Le Mardi matin : Départ 9 h30 - Retour 12 h15

Tarifs : Plein tarif : 14 € - Tarif « groupes » : 12,50 €. - Jeunes de 5 à 16 ans et personnes titulaires d'une carte d'invalidité à 80% : 8,50 € - Gratuit pour moins de 5 ans

Renseignements pratiques : Adresse : Association TTVL / Mairie / 41100 THORE LA ROCHETTE

Tel : 02 54 72 95 03 - E-mail : ttvlmairie@orange.fr - Site : ttvl.fr

Office de Tourisme de Vendôme : 02 54 77 05 07

LA SOCIÉTÉ MUSICALE LA LIBERTÉ DE MAZANGÉ

En 1974 se soldait par un dernier banquet réunissant ses membres, une aventure musicale de plus de 80 ans qui a marqué l'histoire associative de la commune.

La « Liberté de Mazangé » a été fondée officiellement en 1892 comme l'indique sa bannière conservée à la mairie. Avant de se structurer en société musicale, il y avait déjà des musiciens qui, sans doute, animaient les fêtes du village au XIX^{ème} siècle, les loisirs étaient limités à l'époque .

Dans l'annuaire des artistes et de l'enseignement dramatique et musical de 1905, la société est annoncée classée 3^{ème} division 3^{ème} section, dirigée par Eugène Colin Duffay et présidée par René Boulay (Maire en 1904) et composée de 18 exécutants.

C'est une période faste pour les fanfares, les jeunes conscrits apprennent la musique à l'armée et les instruments qui ont fait des progrès durant le 19^{ème}, sont accessibles.

Outre la musique de Mazangé, les fêtes et cérémonies vendômoises sont alors animées par l'Union municipale Vendômoise (1880, 65 exécutants), la Fanfare Municipale de Montoire (40 exécutants), la Fanfare d'Azé (28 exécutants), la Société musicale de Thoré (1884, 24 exécutants), L'écho de la Braye (25 exécutants), la Société musicale de Villiers-sur-Loir (créée en 1869, dissoute puis reformée en 1893, 25 exécutants), l'Echo du Boël à Lunay (1901, 19 musiciens).

La fanfare de Mazangé contribue activement à l'animation de la commune et de ses alentours. La presse de l'époque relate un concert le dimanche 16 mai 1909 à cinq heures lors de l'Assemblée du Gué du Loir (L'Echo du Centre 8 mai 1909), dans une salle de la maison d'école le dimanche 19 février 1911 (L'Echo du Centre 4 février 1911). Ces concerts ont parfois un format inattendu, celui du 21 décembre 1902 programmé à sept heures du soir dans la salle Beusseron comprend chansonnettes, duos, paysanneries, monologues et pantomimes (L'Echo du Centre 20 décembre 1902); idem pour ce concert vocal et instrumental donné à la Prazerie chez M. Pellerin cafetier le 18 janvier 1903 à 19h30 (L'Echo du Centre 24 janvier 1903). La musique est partie prenante des cérémonies patriotiques en mémoire des soldats morts pour la patrie en 1870-71 comme c'est le cas le dimanche 10 février 1907 à 2 heures (L'Echo du Centre 9 février 1907).

Elle participe aussi à des évènements majeurs du vendômois, elle prend part au grand concours musical donné le dimanche 3 juin 1900 à l'occasion de l'inauguration de la statue du Maréchal de Rochambeau (11 juin 1900, Le Petit Journal), anime la cérémonie d'inauguration du service d'eau à Epuisay le 22 mars 1912 (immortalisée dans une série de cartes postales) et la fête du centenaire d'Alfred de Musset organisée au manoir de Bonaventure le 19 juin 1910 (L'Echo du Centre 4 juin 1910).



La bannière a été remaniée entre les 2 guerres.

Elle voyage enfin. Elle participe les 26 et 27 juin 1898 au concours musical du Mans, le 12/08/1906 au concours Musical de Laleu-La Pallice (La Rochelle) et encore à Blois pour son concours international de musique les 15 et 16 août 1914.

C'est entre deux-guerres que la société de musique de Mazangé a connu ses heures de gloire sous la direction du chef Sosthène Neilz (l'homme à la baguette sur la photo). Elle réunit alors une trentaine d'exécutants, se produit alentour et aux grandes fêtes vendômoises, la grande braderie de Vendôme ou à la fête régionaliste et festival de Musique de Vendôme, aux fêtes selommoises...

M. Neilz est récompensé en 1936 pour service rendu à l'enseignement musical car il donne les cours de solfège à son domicile, et en 1947 d'une étoile fédérale d'honneur de la Fédération des sociétés musicales de l'Orléanais et du Berry pour ses 52 années à la Liberté de Mazangé (il avait commencé comme musicien à 15 ans en 1895).



La liberté de Mazangé réunie avec ses instruments au milieu des années 1930. Quelques noms : Pierre Auvray, André Noulin, René Auvray, Emile Auvray, René Neilz, Ludovic Bellamy, Camille Prenant, Marcel Neilz, Gaston Noulin, Omer Jumert, Camille Colas, Ernest Renard, Sosthène Neilz...

Ses membres organisaient aussi des séances théâtrales dont ils devenaient les acteurs. Chaque année, ils participaient à un voyage : la mer de glace, le cirque de Gavarnie, la Belgique...

Après la seconde guerre mondiale, en 1948, la société se structure en association. La musique anime toujours les assemblées de Mazangé (avril, septembre), du Gué du Loir (mai, octobre) et de Vauracon (printemps) mais aussi celles de Fortan, Galette et Azé. On peut ainsi voir la fanfare défilé pour les Fêtes de la terre à Mazangé le 17 juillet 1949 (vidéo « Les fêtes de l'été » de M. Pinteaux sur le memoire.ciclic.fr). Les répétitions ont lieu tous les samedis de 20 à 22h dans la salle dite « salle de musique », à l'exception de la période des moissons. Les cours de musique sont pris à Vendôme. Se succèdent au poste de chef, M. Rémi Chaillou, Marcel Neilz (fils de Sosthène), Michel Guellier, puis l'ensemble s'éteint faute de participants. Toutefois, les plus jeunes continueront encore de nombreuses années à animer le défilé aux lampions du 14 juillet, arpentant les rues du bourg montés sur un plateau pavoisé tiré par un tracteur avec un air qui reste encore dans de nombreuses têtes.



Ecoles de musique à proximité :

- Musique de Lunay,
20 rue du Progrès
<http://musique-municipale-de-lunay.e-monsite.com>
- Musique de Villiers sur Loir,
L'artésienne
Tel. 02.54.72.90.71
- Ecole de musique de Vendôme,
Cour du Cloître de l'Abbaye
Tel. 02.54.89.44.70
email : ecoledemusique@territoiresvendomois.fr

Sources : témoignages, retronews.fr, gallica.bnf.fr, memoire.ciclic.fr. Photos N&B: collections privées.

Jouer en musique

Réponses page 11

1/ En quelle année a été fondée la société musicale de Mazangé ?

- A - 1892
- B - 1920
- C - 1948

2/ Ou trouve-t-on ce symbole ?

- A - salon de coiffure
- B - salle de réunion
- C - école



3/ La salle Beusseron où se déroulaient les premiers concerts était :

- A - un café
- B - une salle d'activité municipale
- C - l'ancien presbytère

4/ Que représente le symbole dessiné sur la bannière ?

- A - un coq et une partition
- B - une lyre et une partition
- C - un vase et une partition

5/ Comment a été nommée la société musicale de Mazangé

- A - L'Echo
- B - La Fraternelle
- C - La Liberté

6/ Qu'est-ce un Orphéon ?

- A - un instrument de musique
- B - un support pour partition
- C - un couvre-chef

7/ Les musiciens participaient aux assemblées du village à Mazangé, au Gué du Loir et ...

- A - Vauracon
- B - Le Chéné
- C - La Cohue

8/ A quelle occasion les musiciens se réunissaient après la dissolution de l'association ?

- A - défilé aux lampions du 14 juillet
- B - assemblée-brocante de Mazangé
- C - feu de la St Jean

9/ Quel instrument à vent ne trouvait-on pas dans la fanfare ?

- A - Tuba
- B - Flute traversière
- C - Saxophone

10/ A quel usage était destiné la salle de l'ancien presbytère avant de devenir salle de répétition ?

- A - commerce
- B - logement du garde champêtre
- C - salle de jeux

Indices :



Réponses page 11

PUBLICITÉ



GUERRE DE 1870-71

Il y a 150 ans Mazangé était en état de guerre

Mazangé le 6 janvier 1871 :

il y a 150 ans, La guerre Franco-Prussienne.

Origine du conflit Franco-Prussien de 1870-1871.

La succession à la couronne d'Espagne exaspère l'Empereur Napoléon III à la suite d'un coup politique du chancelier Prusse Bismarck. Celui-ci propose la candidature du prince Léopold Hohenzollern-Sigmaringen, cousin du roi Guillaume 1^{er}, à la tête du royaume d'Espagne, afin de soumettre la France à une situation d'encerclement et de forcer l'Empereur Napoléon III à contenir tout réflexe d'agressivité à l'encontre des opérations prussiennes sur les territoires allemands où Bismarck entreprend de fédérer les états de l'Allemagne du Nord autour de la Prusse. L'Empereur Napoléon III, qui tient à conserver son rôle d'arbitre en Europe, supporte mal la pression. Il exige le retrait de cette candidature mais l'équivoque organisée par Bismarck, sur la transcription de la dépêche d'Ems (Renoncement de la candidature du prince Léopold), provoque la susceptibilité de Napoléon III qui déclare la guerre le 19 juillet 1870 au royaume de Prusse. (1)

La situation durant l'hiver 1870-1871 à Vendôme.

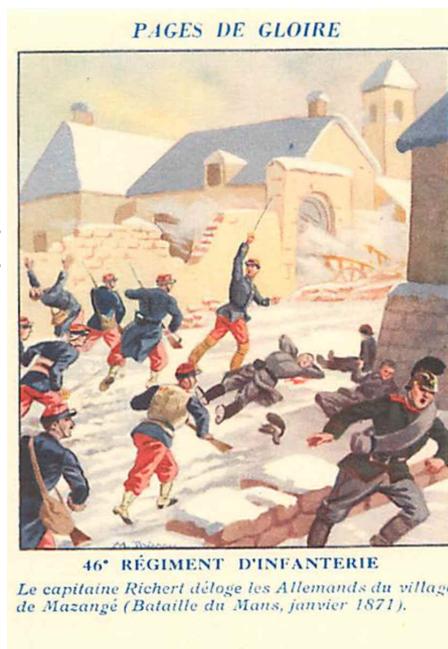
Devant l'avance de l'armée prussienne venant d'Orléans par Josnes, l'Armée de la Loire, sous le commandement du Général Jouffroy, se trouve dans les environs de Vendôme et tente de tenir tête à l'armée prussienne. La ville se trouve envahie par de nombreux blessés et doit faire face aux réquisitions de vivres par l'armée française. Durant 6 jours, par exemple, le commandement exige la livraison de 2400 kg de pain aux boulangers de la ville. 2400 kg de pain sont livrés mais la farine manque et les livraisons cessent. Parallèlement, une ambulance, « hôpital de campagne », est installée en ville et soigne les blessés des deux camps qui affluent quotidiennement. En décembre 1870, les prussiens arrivent à Vendôme en chassant l'armée française qui bat en retraite. De nombreux accrochages ont lieu entre les deux armées entre Vendôme et St Calais durant tout le mois de décembre. C'est un peu comme un jeu de ping-pong qui s'installe dans le Vendômois. Un jour ce sont les allemands qui occupent un village et le jour suivant les français. La commune de Villiers-sur-Loir fut à plusieurs reprises le théâtre de pillages et exactions de toutes sortes par l'armée prussienne. Le jour et le lendemain de Noël furent pour les deux armées un moment de répit.

Mazangé.

En ce qui concerne notre commune de Mazangé, l'ensemble de la commune est concerné par ce que l'on appelle : "La bataille de Mazangé". Le bourg est occupé par une partie du 46^{ème} de ligne sous le commandement du Colonel Thierry. L'avant-veille du nouvel an avait vu un offensif, de l'armée française, qui avait repris une grande partie sud, ouest et nord-ouest de Vendôme, Lunay, la Mézière, Montoire, Savigny, Fortan, Azé, Epuisay. Le Général Jouffroy, ayant recueilli des renseignements le 5 janvier 1871, pensait que les prussiens, nombreux entre Vendôme et Saint-Amand, allaient se confronter au Général Curten à Saint-Amand. Il ordonna le soir même une offensive générale, ce qui a eu pour résultat, que durant la nuit, nos troupes chassèrent les avant-postes prussiens de la forêt de Vendôme et atteignirent sans grande résistance Pezou, la Jousselière et Bel-Air. Le matin du 6 janvier, délogé du cimetière de Villiers, la cavalerie prussienne traverse Villiers à bride abattue, pilonnée par l'artillerie de l'armée française. Une batterie prussienne avance au-delà de Villiers et tente de s'installer à Saint-André mais sans succès. Pendant ce temps, une colonne de l'armée prussienne, sortie de Courtiras, se heurta à une partie de la colonne du Colonel Thierry qui ordonna ses trois pièces d'artillerie de se poster à hauteur de part et d'autre de la route d'Epuisay.

Le combat s'engage vers 10h00 et malgré les fortes pertes, les prussiens réussirent à refouler les tirailleurs du Colonel Thierry et s'emparent des fermes du Plessis, la Briochetterie, la Charbonnière et de la Mérillière à l'orée de la forêt de Vendôme. Devant la résistance des tirailleurs, les prussiens s'arrêtent devant le ravin qui descend de Gorgeat vers le Boël (sur Azé). L'artillerie allemande dirige alors son feu vers la vallée du Boulon. Le général prussien Von Rothmaler lance une attaque de grande ampleur sur une ligne allant du Loir en passant par le Moulin de Liers jusqu'à Galette. Nos troupes, réfugiées dans les hameaux, la Fosse Courtin, Vauchalupeau, Vauracon, le Briard, essuient un déluge d'obus mais ripostent vigoureusement et stoppent l'avance de l'infanterie prussienne. Après une réorganisation du côté des prussiens, ces derniers attaquent en force et s'emparent du hameau du Briard. Vauchalupeau est pris par un bataillon d'infanterie prussien après avoir traversé le Boulon à la Ripopièrre et avance vers Mazangé. Le bourg est attaqué par 3 côtés. Le Colonel Thierry, voyant la tournure des combats, retira ses troupes vers le bourg pour effectuer, en fin de journée, une retraite vers Fortan et Lunay. Les prussiens finissent par rentrer et occuper le bourg en fin d'après-midi du 6 janvier 1871.

En même temps, en début d'après-midi, une division d'infanterie prussienne s'avance à partir de Varennes et s'étend dans la plaine de Villiers. L'artillerie française les chasse aussitôt et les prussiens se réfugient au val du Coudray. Une terrible fusillade éclate entre les deux camps. Les français avaient pris position dans le coteau. Monsieur Neilz, cultivateur à Courtiras et témoin, écrit dans son livre « **Cinq mois et dix jours d'invasion** » : « *Le ciel était comme en feu ; le sol tremblait sous les coups répétés du canon. Sans les horreurs qu'entraîne la guerre après elle, c'eut été un spectacle vraiment grandiose.* »(2). Durant cette journée d'affrontement, l'artillerie française s'était battue héroïquement sous le commandement du Colonel Delgarde. Ce dernier avait placé deux batteries d'artillerie, l'une à la Hacherie et l'autre sur la hauteur des Bordes et pouvait ainsi arroser toute la plaine du Loir en contre-bas et la vallée du Boulon. Vers quatre heures de l'après-midi, ils ont dû, malheureusement, quitter leurs positions, poussés par le grand nombre d'assaillants et un manque de munitions et d'obus. C'est vers quatre heures de cette journée, que le Capitaine Henri Viot fut mortellement atteint par une balle à l'abdomen. Ce même jour, les allemands perdent 42 officiers et 442 hommes de troupes mais 400 des nôtres furent capturés.



Henri Viot.



Henri Viot est né le 8 décembre 1840 à Nantes. A l'âge de 19 ans il est admis à l'école militaire de Saint-Cyr. En 1861, Il est incorporé au 39^{ème} de ligne en tant que sous-lieutenant. Il passa 2 ans en garnison à Brest et à Tours. Il démissionne de l'armée pour retourner à Nantes et s'occupe des affaires commerciales de ses parents. Il séjourne 2 ans à Mayotte et revient à Nantes le premier trimestre de 1870. En septembre 1870 il est de nouveau incorporé et rejoint la 2^{ème} armée de la Loire. Le 18 octobre 1870 il est nommé capitaine. Il semblerait qu'il commandait la batterie située à la Hacherie ou commandait une unité de soutien là-bas mais rien n'est spécifié à ce sujet. Le jour du 6 janvier une balle l'atteint à l'abdomen. Devant l'avancée des allemands, voyant qu'il ne pouvait tenir la position plus longtemps, blessé, il ordonne à ses hommes de battre en retraite pour servir encore la France. Plutôt que de retarder d'un instant le salut de ses hommes, il se fait déposer sur le chemin menant à Mazangé, probablement le chemin

qui passe par le Bois Thierry, afin que l'on puisse le récupérer après la bataille. Le curé de Mazangé l'a recueilli et l'a transporté dans le bourg où il s'est trouvé parmi de nombreux soldats prussiens, dans la maison du vigneron Jacques Levieugel (ou Levreigel sous réserve de bonne interprétation de lecture d'acte). Le curé de Mazangé lui a administré les derniers sacrements et il décède le 10 janvier à 4 heures du matin après 3 jours et demi d'agonie et de douleurs atroces. Il fut inhumé avec d'autres soldats français dans la fosse commune du cimetière sous l'actuel monument dans le cimetière, mais ses parents, venus en calèche de Nantes ont exhumé son corps et l'ont transporté à Nantes où il est inhumé le 4 février 1871 dans le caveau familial du cimetière « Miséricorde ». En remerciement, la famille a fait ériger le petit monument, que nous connaissons, à l'endroit où il fut atteint par la balle fatale, dans la prairie en contre-bas de la ferme de M. Pecquet à la Hacherie. Parmi les 17 autres militaires morts à Mazangé, il y a aussi le Colonel d'infanterie Gustave Louis Charles Renier (3) et les soldats Piard et Charles-Jules Etienne. Il y en a sûrement d'autres mais les archives officielles des affaires militaires, concernant les morts et disparus de cette guerre, sont quasi inexistantes. Tant que l'état civil de Mazangé, concernant les décès après 1862, ne seront pas en ligne, cette recherche ne peut s'effectuer qu'en salle de lecture des archives départementales et ce n'est pas certain que le décès de ces soldats y soit mentionné.

Bibliographie:

- (1) Futura Sciences.
 - (2) 5 mois et 10 jours d'invasion par M Neilz page 174/175.
 - (3) Saint-Cyriens morts pour la France.
- Archives: campagne de la Loire.

Article rédigé par E SIEGERS.



IL Y A 100 ANS

Cela s'est passé il y a 100 ans

Nous sommes en 2020, le Conseil Municipal feuillette son registre

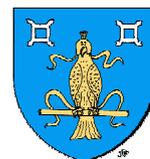
D'arrêtés et de comptes rendus de réunions de conseils ...

Les discussions s'engagent ...

*A la lecture de ces morceaux choisis, replongeons nous 100 ans en arrière
avec les pères, des pères de nos pères...*

Bonne lecture.

SOURCE :
ARCHIVES
MUNICIPALES
DE LA COMMUNE
DE MAZANGÉ.



Séance ordinaire de novembre 1920

Monsieur le Président invite le conseil à demander à Monsieur le Préfet l'autorisation de payer à Monsieur HAUDRY, marbrier-sculpteur à Vendôme, le prix de la plaque commémorative apposée à la mairie à la mémoire des morts pour la patrie, soit 1 198,40 francs, cela sans marché de gré à gré.

Le Conseil,

Considérant qu'au moment de la commande, on ignorait le prix de revient de ladite plaque et qu'en conséquence, il n'a pas été fait de marché de gré à gré avec l'entrepreneur,

Que ladite plaque est terminée et posée depuis plusieurs mois,

Qu'il a été prévu au budget additionnel un crédit de 1 200 francs, article 15, pour recouvrer les frais,

Que le fournisseur a besoin de ces fonds au plus tôt,

Prie Monsieur le Préfet de vouloir bien autoriser le mandatement de ladite somme de 1 198,40 francs en un seul mandat délivré par le Maire.

Session du 5 décembre 1920

Monsieur le Président expose au conseil que plusieurs personnes ayant prêté divers objets de literie et ustensiles de cuisine aux réfugiés n'étant pas rentrées en possession de leur mobilier ou d'un mobilier très détérioré demandent des indemnités afférentes aux pertes qui leur ont été causées.

Le conseil,

Considérant que la commune dispose d'une somme de 900 francs portée au budget additionnel du bureau de bienfaisance de 1920, article 2.

Prie Monsieur le Préfet de vouloir bien autoriser Monsieur le Maire à mandater les diverses indemnités à accorder aux personnes lésées sur ledit crédit, article 2 du budget additionnel du bureau de bienfaisance s'élevant à 900 francs.

Session extraordinaire du 20 juin 1920

Monsieur le Président donne lecture au conseil d'une lettre de M. le Directeur des Postes concernant l'installation d'une cabine téléphonique au bureau des postes de Mazangé.

Le Conseil :

Oui la lecture de ladite lettre et des conditions imposées par l'administration des Postes pour l'installation du téléphone à Mazangé.

Considérant qu'il existe déjà un bureau des postes et que le logement et le personnel, le facteur-receveur sont en fonction et acceptent de gérer ledit bureau téléphonique,

Estime qu'il est de l'intérêt général d'avoir à la disposition du public un bureau de téléphone et déclare accepter les conditions d'installations imposées par l'administration des postes et prie Monsieur le Préfet de vouloir bien autoriser ladite autorisation.

Session ordinaire du 15 février 1920

Monsieur le Président expose au conseil que le droit de pacage :

- De la Bourboule ;
 - D'une parcelle de l'ancien cimetière ;
 - D'une autre parcelle située à l'entrée du bourg entre la route de Vendôme et le ravin du Bois Thierry ;
- A expiré le 31 décembre 1915. Qu'en raison de la guerre, ladite adjudication n'a pas été renouvelée mais qu'à l'heure actuelle, il y a lieu de procéder à une nouvelle adjudication.

Le conseil, après en avoir délibéré, demande que M. le Maire soit autorisé à procéder à une nouvelle adjudication du droit de pacage conformément à l'ancien cahier des charges approuvé par M. le Préfet à la date du 9 novembre 1907.

Débats autour du curage de la Bourboule

Séance ordinaire du 6 juin 1920

M. le Président expose que les travaux de curage du ravin de la Bourboule réclamés depuis longtemps par la population deviennent nécessaires et urgents.

Que le dernier curage remonterait à plus de 60 ans.

Que par suite des émanations, ce défaut de curage est nuisible à la salubrité publique, ce ravin passant entre et près des écoles de filles et de garçons et s'étendant à proximité de l'agglomération de Mazangé.

Que ce défaut de curage est la cause d'inondations préjudiciables aux habitations ;

Que les travaux de curage et d'aménagement du lit de ce ravin ont fait l'objet d'une étude et d'un projet dressé par le conducteur des Ponts et Chaussées de Savigny-sur-Braye.

Décide :

De demander l'approbation de Monsieur le Préfet du projet de curage du ravin de la Bourboule pour la mise en adjudication le plus tôt possible ;

S'engage :

A prévoir les ressources nécessaires pour l'exécution rapide de ce projet tout en sollicitant à titre extraordinaire une subvention du département et de l'Etat pour aider la commune à faire face à la dépense ;

Vu l'urgence demandée qu'il soit donné suite à ce projet dans le plus bref délai possible de façon que l'exécution en soit au moins réalisée aux mois d'août et septembre de cette année.

Séance extraordinaire du 20 juin 1920

Monsieur le Président donne lecture au conseil d'une lettre de M. le Sous-Préfet concernant le curage de la Bourboule dans la traverse du bourg de Mazangé et donnant des renseignements sur le droit des communes en cette matière.

Le conseil, après en avoir délibéré, croit devoir faire remarquer à M. le Sous-Préfet que le ruisseau dit « La Bourboule » n'est pas un cours d'eau naturel mais un large fossé d'évacuation creusé par la commune il y a environ 73 ans afin d'éviter des inondations dans l'agglomération de Mazangé. Il ne coule de l'eau dans ce fossé qu'en cas de grandes pluies et d'hiver seulement.

En conséquence, la commune en est propriétaire et loue le pacage du lit dudit fossé depuis sa création.

Le conseil estime qu'il est impossible d'imposer le curage dudit fossé aux propriétaires riverains, lesquels n'en sont pas propriétaires et prie Monsieur le Préfet de vouloir bien approuver sa délibération en date du 6 juin 1920 demandant l'autorisation de faire exécuter lesdits travaux.

Séance ordinaire de novembre 1920

Monsieur le Président donne lecture au conseil d'une lettre de Monsieur le Sous-Préfet invitant le conseil à trouver les fonds nécessaires au curage de la Bourboule dans la traverse du bourg de Mazangé.

Considérant qu'à la date de ce jour, la commune a vendu l'ancienne maison d'école de filles pour la somme de 8 000 francs.

En conséquence, il demande, suivant ses précédentes délibérations, à attribuer ladite somme de 8 000 francs audit curage de la Bourboule.

La dépense totale étant estimée 14 000 francs, le conseil prie Monsieur le Préfet de vouloir bien autoriser Monsieur le Maire à contracter un emprunt de 6 000 francs comme complément à la caisse des dépôts et consignations.

STRUCTURES INTERCOMMUNALES

La **Communauté d'Agglomération des Territoires Vendômois** comprend 65 communes
Président de la CATV : M. Laurent BRILLARD
Conseillers communautaires de MAZANGÉ : M. BRIONNE, suppléante Mme VIROS
Informations sur territoiresvendomois.fr



Le **Syndicat Mixte du SCoT des Territoires du Grand Vendomois** définit le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) pour les 105 communes de la communauté d'agglomération des Territoires Vendômois et des communautés de communes des Collines du Perche et du Perche et Haut-Vendômois.
Président : M. HASLE.
Informations sur scottgv.wordpress.com

Le Syndicat Mixte du **Pays Vendômois** porte la politique régionale de Contrat de Pays et toutes les politiques d'aménagement du territoire pour les 100 communes du Vendômois.
Présidente : Mme FOUCHER MAUPETIT.
Délégués de MAZANGÉ : M. BRIONNE, M. LAMBERT (suppléant).
Informations et comptes rendus des conseils sur www.pays-vendomois.org.

VALDEM, le syndicat mixte de collecte, de traitement et de Valorisation des Déchets Ménagers regroupe 54 communes du vendômois.
Président : M. BOULAY.
Délégués de MAZANGÉ : M. OZAN, Mme JOUSSARD (suppléante).
Informations et comptes rendus des conseils sur www.valdem.fr.

Le Syndicat mixte **Val de Loire Numérique** a pour charge la mise en œuvre du schéma directeur territorial d'aménagement numérique du Loir et Cher (déploiement du très haut débit).
Président : M. PILLEFER.
Informations et comptes rendus des conseils sur www.valdeloirenumerique.fr.

Le **SIDELC**, Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie de Loir et Cher, regroupe 283 communes.
Président : M. PILLEFER.
Délégués de MAZANGÉ : M. COLAS, M. GAUDRUAU (suppléant).

Association loi 1901, le **CNAS**, Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales, est l'équivalent d'un comité d'entreprise pour les employés communaux.
Président : M. RÉGNAULT.
Déléguée de MAZANGÉ : Mme DIJON.
Informations sur www.cnas.fr



Elaborer un schéma de cohérence territoriale (SCOT) c'est imaginer et préparer l'avenir du territoire

Depuis maintenant plus de deux ans d'étude, ce document stratégique prend forme. Avec le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), une des pièces du SCoT, les territoires du Grand Vendômois dessinent leur avenir pour les 20 prochaines années !

3 axes de travail pour un projet ambitieux et un territoire équilibré !

1. Développer des interactions avec les territoires voisins

Prendre place au sein des dynamiques régionales pour mieux en tirer parti.

L'intensification des échanges avec les territoires voisins et notamment les métropoles et agglomérations vise à encourager l'accueil d'équipements structurants de portée régionale.

Le territoire et notamment le pôle Vendômois a vocation à accueillir des équipements de formation supérieure, hospitalier, culturel. Les gares constituent des sites privilégiés de connexion et de renouveau urbain du territoire.

2. Faire de la ruralité du territoire un levier de développement

Valoriser le cadre de vie au bénéfice des habitants d'aujourd'hui et de demain.

La richesse des terroirs et des paysages des Territoires du Grand Vendômois constitue un levier fort pour un développement durable respectueux de l'identité locale.

Le projet soutient une ruralité active et dynamique contributrice de richesses pour le territoire : productions agricoles, énergies durables, loisirs et tourisme, bio matériaux, etc.

3. Améliorer la qualité de vie offerte par le territoire

Organiser la complémentarité entre les différents espaces du territoire.

L'amélioration de l'accès aux services, aux logements et aux emplois nécessite leur organisation cohérente et équilibrée à l'échelle du territoire.

Dans le cadre du SCoT il s'agit de concevoir le réseau de ville, bourgs et villages qui en offre le meilleur maillage de proximité et garantisse une véritable égalité des chances de développement pour tous les territoires du Vendômois.

AUTONOMIE

Pour proposer à chaque habitant les logements nécessaires à son parcours de vie, emplois et services nécessaires à son épanouissement.

OUVERTURE

Pour créer de nouvelles opportunités de développement pour chaque partie du territoire.

4

points
fondamentaux
du PADD

RÉCIPROCITÉ

Pour un espace qui interagit avec les agglomérations régionales sans subir, et qui s'appuie sur un territoire aux espaces solidaires.

DÉVELOPPEMENT

Pour un territoire qui progresse dans un cadre qualitatif et de façon durable.



Depuis plusieurs mois, les élus travaillent désormais à décliner ce projet d'aménagement dans un document réglementaire appelé « document d'orientations et d'objectifs ». Ce dernier devra être décliné par les communautés de communes du territoire, au travers notamment de leur plan local d'urbanisme.

Pour en savoir plus : <https://scottgv.wordpress.com>

En parallèle et complément du SCoT, une démarche de diagnostic et de plan d'actions vient de commencer autour des problématiques de mobilités sur l'ensemble du Vendômois.



Syndicat Mixte du Pays Vendômois

Présidente : Claire FOUCHER-MAUPETIT

Le Pays Vendômois

Composition :

- 100 communes du Vendômois
- Communauté d'agglomération Territoires Vendômois
- Communauté des Collines du Perche
- Communauté du Perche et Haut Vendômois
- Conseil Départemental



De nouveaux élus au Pays Vendômois

Une nouvelle Présidente : Claire FOUCHER-MAUPETIT (Conseillère Départementale et maire de Selommes) prend la suite d'Isabelle MAINCION, Présidente durant 10 ans au Pays Vendômois, qui n'a pas souhaité se représenter.



Un nouveau bureau composé de 24 membres :

- 1 Présidente
- 7 Vice-Présidents
- 16 membres

Les programmes et dispositifs du Pays Vendômois

- Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) : mai 2016 à mai 2022
- Programme Européen Leader : 2014 à 2022
- Contrat de Transition Ecologique (CTE) : 2019 à 2022
- Contrat Local de Santé (CLS) : 2019 à 2022
- Programme Alimentaire de Territoire (PAT) : 2020 à 2022
- Contrat d'Objectif Territorial (COT) : 2017 à 2020 – Nouveau COT en cours de signature
- Plateforme REV (Rénover en Vendômois) : 2020 à 2023

Une équipe à votre disposition

Que vous soyez une collectivité, une association, une entreprise, un agriculteur, un privé : l'équipe du Pays Vendômois est à votre disposition pour répondre à vos questions ; pour vous aider à monter les dossiers de demande de subvention des programmes gérés par le Pays.

✉ syndicatmixte@pays-vendomois.org ☎ 02.54.89.12.20

✉ 7 avenue Gérard Yvon – 41100 VENDOME



Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir-et-Cher

15 rue Franciade - CS 63414 - 41034 Blois Cedex

Téléphone : 02.54.55.16.50 - Télécopie : 02.54.56.18.04 - contact@sidelc.com

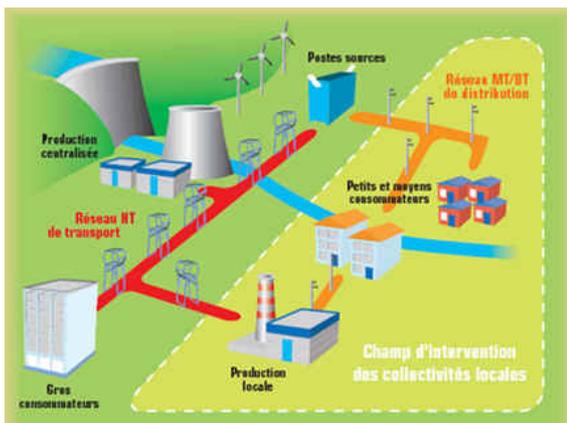
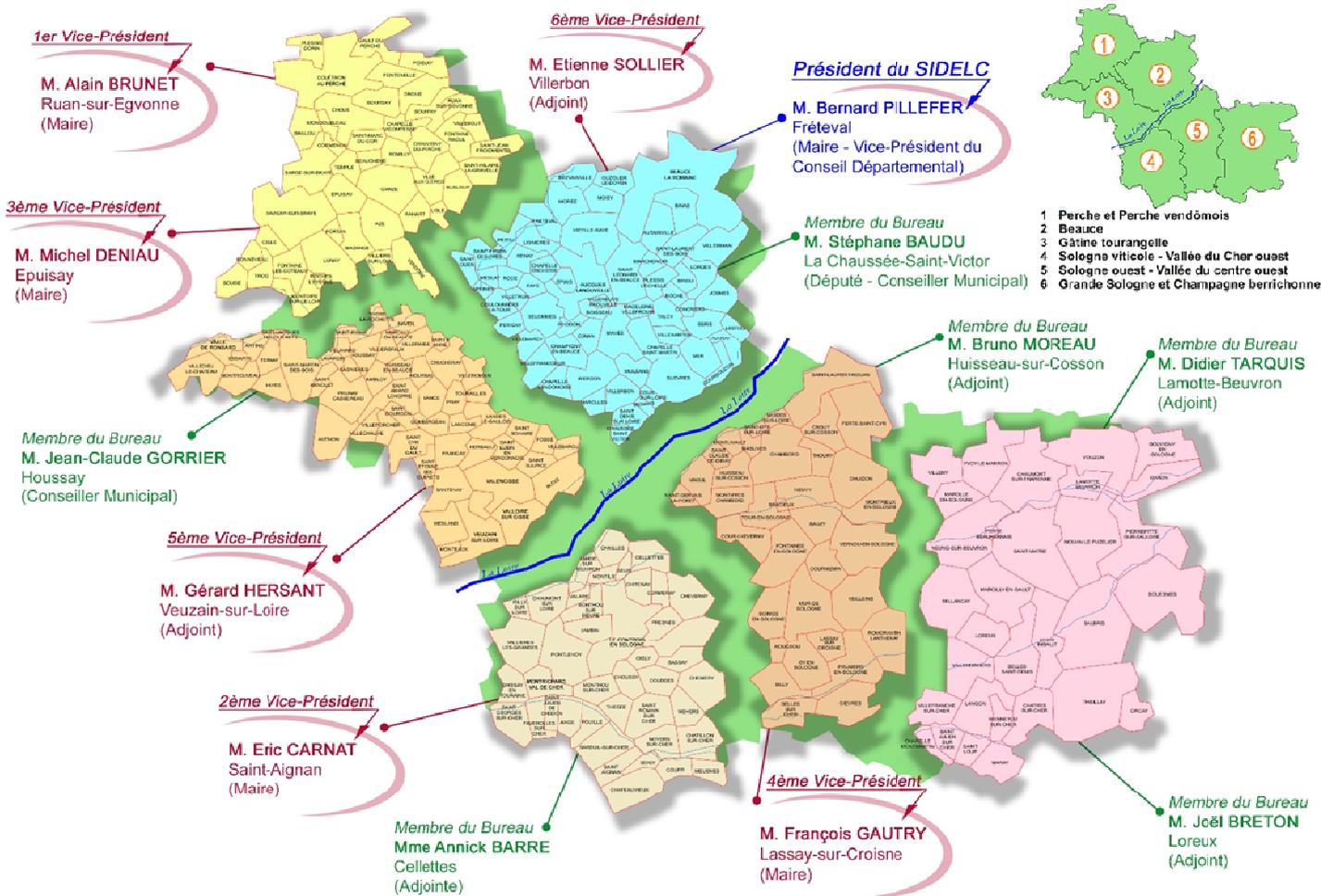
Depuis sa création en 1978 le SIDELC est l'autorité organisatrice des services publics de l'électricité en Loir-et-Cher.

Le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir-et-Cher (SIDELC) est administré par le Comité syndical, organe délibérant composé de 48 délégués issus de l'ensemble des 267 conseils municipaux du département de Loir-et-Cher.

Le SIDELC en quelques chiffres pour l'année 2019:

- 267 communes
- 340 499 habitants
- 202 992 points de livraison
- 13 798 km de réseaux basse et moyenne tension
- 9 358 postes de transformation

Le nouveau Comité Syndical du SIDELC issu des dernières élections municipales a été installé le 24 septembre 2020 et a procédé à l'élection de son Bureau :



Le SIDELC, gestionnaire des réseaux basse et moyenne tension qui ont pour fonction de desservir les consommateurs, a délégué leur exploitation à Enedis et EDF et a défini avec eux les règles du service public.

Le SIDELC est un partenaire privilégié des communes du département de Loir-et-Cher (bornes de recharge pour véhicules électriques) et un investisseur institutionnel important (près de 15 millions d'euros en 2019). Il ajoute également à la qualité de son expertise sur le réseau de distribution publique d'électricité, au moment où l'ingénierie publique manque cruellement aux petites communes, la connaissance des autres réseaux que sont l'éclairage public et le téléphone, notamment dans les opérations conjointes de dissimulation des réseaux.

Le projet global

Le déploiement du réseau fibre optique sur les départements d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher est confié à l'opérateur Val de Loire Fibre qui se charge de la construction, de l'exploitation et la commercialisation du réseau.

Le programme de déploiement prévoit que 100% du territoire, même l'habitat isolé, soit raccordable à la fibre d'ici fin 2023 et selon un calendrier préétabli. Il s'agit du programme de déploiement le plus complet et le plus ambitieux de la Région Centre-Val de Loire.

Une première phase de commercialisation a démarré sur ce réseau d'initiative publique avec un peu plus de 28 000 foyers et entreprises qui peuvent déjà souscrire à une offre Très Haut Débit auprès d'un Fournisseur d'Accès Internet de leur choix comme c'est le cas pour les habitants du secteur du Gué du Loir.

En 2020, la commune a connu une première ouverture à la commercialisation qui a permis à des habitants de souscrire une offre fibre. Le déploiement sur l'ensemble de la commune devrait se terminer en 2021.



En page d'accueil de son site internet, Val de Loire Fibre propose un serveur d'éligibilité qui permet, après avoir saisi son adresse, de prendre connaissance des possibilités de raccordement.

www.valdeloirefibre.fr/#/test-eligibilite

Si l'adresse n'est pas connue, un formulaire permet de se signaler afin qu'elle soit intégrée.

Si l'adresse est éligible à la fibre, le listing des opérateurs disponibles s'affiche et permet d'être redirigé vers les différentes offres pour un éventuel comparatif.

Il est bon de noter que sur un même secteur, les ouvertures commerciales peuvent s'échelonner en fonction des contraintes ou des difficultés techniques.

Combien coûtera le raccordement à la fibre ?

Il n'y a pas de frais de raccordement facturés lors de la souscription à un abonnement. Le propriétaire a simplement à sa charge l'infrastructure nécessaire pour le passage de la fibre sur le domaine privatif.

Certains Fournisseurs d'Accès Internet peuvent cependant facturer des frais d'accès au service ou de résiliation. Ainsi, il conviendra de bien comparer les offres disponibles.

Pour ce qui concerne le coût de l'abonnement mensuel, le tarif est similaire à celui des offres ADSL.

Comment faciliter et anticiper l'arrivée de la fibre jusqu'à mon domicile ?

Il faut surtout vérifier ou créer son cheminement sur le domaine privé : présence et état des gaines ou fourreaux, percements et passages jusqu'au local souhaité pour l'arrivée de la fibre...

Si l'habitation est desservie en aérien, il convient d'élaguer ou tailler si cela s'avère nécessaire.

Les opérateurs présents sur le réseau

L'ouverture à la commercialisation des adresses d'une commune fibrée attire naturellement les opérateurs, petits et grands, qui proposent des abonnements Très Haut Débit grâce à la fibre optique.

Val de Loire Fibre (société de projet du groupe TDF), en charge du déploiement sur nos départements, est un opérateur neutre, c'est-à-dire qu'il ne proposera pas aux habitants d'abonnements à la fibre mais qu'il louera ses infrastructures à d'autres opérateurs privés.

En plus des opérateurs dits classiques ou historiques, Val de Loire Fibre amène dans son sillage des opérateurs moins connus mais tout aussi capables de proposer des solutions de connexions innovantes, de la téléphonie et de la TV haute définition à leurs abonnés. Rappel (par ordre alphabétique) des sociétés déjà présentes sur le réseau Val de Loire Fibre : Bouygues Telecom, Coriolis, iBloo, K-Net, Nordnet, Orange, Ozone, Vidéofutur.

Plus d'informations sont disponibles sur les sites :

- de l'opérateur Val de Loire Fibre en charge de la construction du réseau : www.valdeloirefibre.fr
- du Syndicat Val de Loire Numérique en charge du suivi du projet pour les collectivités : www.valdeloirenumerique.fr

65 communes. 54 097 habitants (INSEE : population légale 2017)

Siège : Parc Ronsard, à l'Hôtel de Ville et de Communauté.



Les compétences de la communauté d'agglomération Territoires vendômois

Développement économique, zones d'activités, commerce, tourisme (offices du tourisme de Vendôme et Montoire)

Élaboration et mise en œuvre d'une politique touristique :

- exploitation des sites de La Possonnière et de la gare de Trôo.

Aménagement de l'espace

- élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Habitat (PLUiH) <http://participation.institut-auddice.com/PLUi-H-Territoires-Vendomois>
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) <https://scottgv.wordpress.com>
- Mobilité : la CATV gère le réseau MOVE (MObilités en VEndômois) de services de Transports et Mobilité sur l'ensemble des 65 communes du territoire : <http://www.move-vendomois.fr>
- Eolien (schéma régional) et autres outils d'aménagement

Équilibre social de l'habitat :

- Programme local de l'habitat
- Politique du logement d'intérêt communautaire
- Actions et aides financières en faveur du logement social
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

Politique de la ville (contrat de ville, centre social : tel 02.54.89.46.20)

Accueil des gens du voyage (Vendôme, Naveil, Montoire, Savigny)

Collecte et traitement des déchets (membre du syndicat VALDEM)

Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations

Autres actions en faveur de l'environnement : mise en valeur des rivières et leurs affluents

Protection et mise en valeur de l'environnement : patrimoine, maîtrise de l'énergie, pollution de l'air, nuisances sonores

Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et politique culturelle

d'intérêt communautaire (Piscines de Vendôme, Montoire et Savigny, plan d'eau de Villiers, stades de Vendôme, gymnases de Vendôme et Montoire, mur d'escalade de Lunay, espace culturel de Lunay, chapelle St Jacques, musée de Vendôme, complexe de spectacle Le Minotaure...), activités sportives organisées par la communauté d'agglomération Territoires vendômois, Vendôme évènement (location du Minotaure)

Élaboration et mise en œuvre d'une politique culturelle

- Ecoles de musique (Montoire-sur-le-Loir, Savigny-sur-Braye et Vendôme)
- Médiathèques et points lecture (Vendôme, Montoire, Savigny...) <http://www.bcpv.eu>
- Programmation et actions culturelles

Par délégation de service public, Figures Libres assure la programmation d'une saison de musiques actuelles <https://www.figureslibres.org>

l'Hectare - Territoires vendômois met en œuvre une offre culturelle pluridisciplinaire incluant le théâtre, la danse, la musique, les arts du cirque... <https://www.lhectare.fr>

Action sociale d'intérêt communautaire

Le Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) est un établissement public administratif intercommunal. Son rôle est d'animer une action générale de prévention et de développement social. Il exerce sa mission en liaison étroite avec les institutions locales (CAF, MSA, Conseil départemental, associations)

Création et gestion de maison de services au public

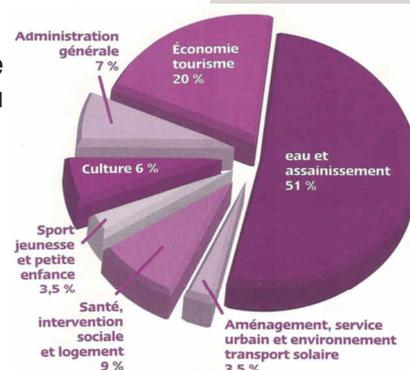
Petite enfance, enfance, jeunesse : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant Accueil de loisirs, Accueil jeunes, Le Transfo, Instants famille en jeux... Inscriptions : <https://espacefamille.vendome.eu>

Eau potable (compétence transférée au 1er janvier 2020) : gérée par la SAUR sur la commune de Mazangé : tel 02.45.77.00.00

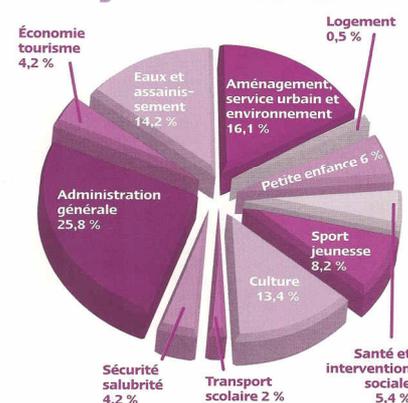
Assainissement collectif (transférée au 1er janvier 2020), **assainissement non collectif** (SPANC), eaux pluviales. Direction des cycles de l'eau : tel 02.54.89.47.50

Sécurité incendie : prise en charge des contributions au budget du SDIS 41 (<https://sdis41.fr>)

BUDGETS 2020



Budget d'investissement



Budget de fonctionnement

EMPLOI ET FORMATION

POLE EMPLOI

Heures d'ouverture

| | Libre | Sur RDV |
|------------|------------|-------------|
| Lundi : | 8h45-12h45 | 12h45-16h45 |
| Mardi : | 8h45-12h45 | 12h45-16h45 |
| Mercredi : | 8h45-12h45 | 12h45-16h45 |
| Jeudi : | 8h45-12h45 | |
| Vendredi : | 8h45-12h45 | 12h45-15h45 |



Le **Pôle emploi** est un établissement public centré sur l'emploi, ses compétences sont :

- l'inscription et la gestion de la liste des demandeurs d'emploi.
- l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des personnes à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un conseil.
- le versement des allocations.
- la collecte des offres d'emplois.

5 rue Denis Diderot 41100 VENDÔME

<http://www.pole-emploi.fr>

Facebook : @PoleemploiVendome

Tél : 3949 (Service gratuit + prix appel)

Pour les employeurs : 39 95 (Service gratuit + prix appel)

JOBS 41

Depuis mai 2020, la plateforme propose des centaines d'offres d'emploi et de formation à l'ensemble des Loir-et-Chériens !



Ensemble, trouvons l'emploi qui vous va, près de chez vous !

<https://www.job41.fr> et appli Job41

CENTRE D'INFORMATION ET ORIENTATION DE VENDÔME

Le **Centre d'Information et d'Orientation de Vendôme** est ouvert :

du lundi au vendredi :

09h00-12h00 et 13h30-17h00;

C.I.O. de Vendôme

17 bis rue Sanitas 41100 VENDÔME

Tél : 02 38 83 49 91

Internet : www.ac-orleans-tours.fr

ce.ciovendome@ac-orleans-tours.fr

Le **forum régional virtuel de l'orientation** se déroulera **du 3 au 6 février 2021 de 8h30 à 17h30**

<https://www.orientation.centre-valde Loire.fr>

MISSION LOCALE DU VENDOMOIS

Vous avez entre 16 et 25 ans, vous habitez en vendômois, vous êtes à la recherche d'un emploi, d'une formation d'une orientation professionnelle... la Mission Locale est là pour vous accompagner dans vos démarches.

71 faubourg Chartrain
41100 Vendôme
Tel : 02.54.77.14.87
www.ml-vendomois.fr



SERVICE RÉGIONAL D'ORIENTATION

Informations complètes sur <https://www.orientation.centre-valde Loire.fr>



Etoile est le site de référence sur l'orientation, la formation et l'emploi en région.

Pour avoir un aperçu de l'intégralité des formations qui existent dans la région, rendez-vous sur www.etoile.regioncentre.fr ou téléphonez à Etoile Info au 0800 222 100.

Cléor est un outil interactif qui a vous accompagne dans l'élaboration de votre projet professionnel en vous donnant les informations clés sur les métiers de votre région : <https://www.cleor-centrevalde Loire.fr>

Les **visas Libres savoir** sont des formations courtes (de 30 heures à 80 heures) et gratuites pour acquérir des compétences essentielles pour être autonome dans la vie quotidienne.

<https://libres-savoirs.regioncentre.fr>. Contact GRETA Val de Loire 11 rue Jean Bouin Vendôme 02 54 73 11

MÉDICAL ET SOCIAL

AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL



L'ADMR pour tous, toute la vie, partout

**Association locale ADMR
du Vendômois**
MAISON DES SERVICES
7, avenue Gérard Yvon
41100 VENDOME

- **Vie quotidienne**
Tél. 02 54 23 54 00
E-mail : ms-vendome@fede41.admr.org
- **Equipe mobile Alzheimer (EMA NORD)**
Tél. 02 54 23 54 06
E-mail : ema-nlc@fede41.admr.org
- **Association Handicap-Vie**
E-mail : asso-handicapvie@fede41.admr.org
- **Présidente de l'association :**
Jocelyne TONDEREAU

Téléphone : 02-54-80-67-23



L'ADMR est une **association à but non lucratif** de services à la personne et **proche** de ses clients. Elle améliore la qualité de vie de tous, grâce à sa gamme complète de services.

L'ADMR recrute en permanence des aides à domicile et des aides soignants.

Envoi des candidatures à :
jepestule@fede41.admr.org

ENFANCE ET PARENTALITÉ

Des solutions de garde d'enfants à domicile, un soutien aux familles pour faire face aux aléas de la vie et une action socio-éducative (TISF)

Accompagnement à domicile pour personnes en situation de handicap

ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP

SERVICES ET SOINS AUX SÉNIORS

Des services spécialisés pour les personnes âgées, en situation de handicap ou au retour d'une hospitalisation : aide à la toilette, courses, soins, transport accompagné...
Equipe Mobile Alzheimer (EMA)

Entretien du logement, entretien du linge, petits travaux de bricolage et de jardinage

ENTRETIEN DE LA MAISON

DES BÉNÉVOLES AU CŒUR DE LA VIE LOCALE

L'originalité de l'ADMR repose sur un mode de coopération entre le client, le bénévole et le salarié.

En complément des équipes salariées, le bénévole effectue des visites de courtoisie, développe le lien social, rompt l'isolement des personnes âgées, handicapées et participe à la gestion de l'association locale ADMR.

Ancrés dans la vie locale, les bénévoles savent détecter les problèmes de société ou les besoins pouvant émerger autour d'eux : c'est l'intelligence sociale.

L'ADMR recherche des bénévoles pour rejoindre l'équipe locale. N'hésitez pas à nous contacter au 02 54 23 54 00 !



50%
 RÉDUCTION
 D'IMPÔTS

| | | |
|---|---|--|
|  <p>Activ'zen pour être autonome mais jamais seul</p> <p>En cas de besoin, il suffit d'appuyer sur la touche du médaillon, du bracelet pour être secouru. Un service disponible 7j/7 et 24h/24 pour sécuriser le quotidien.</p> |  <p>Activ'dialog pour être en sécurité, la convivialité en plus !</p> <p>Un service de messagerie directement installé sur le transmetteur, pour recevoir des messages de son entourage. Et toujours la sécurité de la téléassistance !</p> |  <p>Activ'mobil pour profiter de sa liberté en toute sécurité</p> <p>Chute, malaise en dehors de chez soi ? Une touche d'alerte située sur le téléphone mobile fourni permet d'alerter la personne choisie ou les secours.</p> |
|---|---|--|

Complétez nos offres avec des options sur-mesure

| | | |
|---|---|---|
| <p>Option Convivialité Des opérateurs vous écoutent et vous proposent un soutien psychologique.</p> |  <p>Option Sérénité Un détecteur automatique de chute en lien avec notre centrale d'écoute.</p> | <p>Option Sécurité Un détecteur de fumée directement relié à notre centrale d'écoute.</p> |
| <p>Option Confort + Des objets connectés dédiés au confort de votre vie à domicile. Disponible sur Activ'dialog uniquement</p> | <p>Balisateur lumineux Pour sécuriser vos déplacements nocturnes.</p> |  <p>Coffre à clé sécurisé Vos clés accessibles et en toute sécurité.</p> |

contactez votre conseiller local au **02 54 44 87 26**
ou rendez-vous en agence
19, avenue de Vendôme, 41000 BLOIS







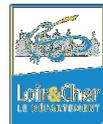
ma téléassistance de proximité
24h/24 et 7j/7

JE CHOISIS LA MEILLEURE QUALITÉ DE SERVICE

- Mon pack autonomie est installé à mon domicile sous 48h (ou 24h en urgence)
- Mon abonnement est « tout compris »
- Mon contrat est sans engagement et sans frais de dossier
- Je bénéficie d'un crédit d'impôt de 50%

02 54 42 54 24
www.domadom41.fr

Dom@Dom41
6, rue Louis Bodin
41000 BLOIS




Reconnue d'utilité publique
Dom@dom 41 est un service délégué par le Conseil départemental de Loire et Cher à la Fondation Partage et Vie

photo : www.photopix.com / Daniel Rogberg

La commune de Mazangé participe financièrement aux frais d'installation de Présence Verte et DOM@DOM 41 pour les nouveaux abonnés de la commune.

Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) des Territoires Vendômois

37 avenue Georges Clémenceau 41100 Vendôme.

- Accueil de proximité Tél : 02.54.86.47.00
- Maintien à domicile et service de repas à domicile Tél : 02.54.86.47.71
- Service animation et lutte contre l'isolement Tél : 02.54.86.46.90

Permanences assurées au CIAS :

- **Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.)**. Accueil sur rendez-vous (www.caf.fr)

lundi de 13h30 à 17h / mercredi de 9h à 12h30 / jeudi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

- **Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (C.A.R.S.A.T)**

Espace conseil Retraite de Vendôme : accueil uniquement sur rendez-vous du lundi au vendredi. Tél : 3960

Caisse Primaire d'Assurance Maladie (C.P.A.M)

60, avenue Gérard Yvon 41100 Vendôme

Tél : 3646 (du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30)

Lundi-mardi-mercredi-vendredi : 09h00-12h30 et 13h30-17h00

Mutualité Sociale Agricole (M.S.A)

1 Bis Boulevard de l'Industrie 41100 Vendôme

Le mardi et vendredi dur rendez-vous. Tél : 02.54.44.87.87

Centre d'Information et de Coordination de l'Action Sociale (C.I.C.A.S.)

6, quai Saint-Jean BP 17 41003 Blois Cedex

Tél. : 0820 200 189 (tarif spécial)

Maisons départementales de la cohésion sociale de Vendôme

17 bis rue Jean Moulin 41100 VENDOME Tél : 02 54 73 43 43

Assistante sociale du service social territorial : Mme SARRAZIN Christine

INFORMATIONS MÉDICALES

Un défibrillateur est à disposition devant la mairie de Mazangé.

PHARMACIE PUENTE LUCIEN

Route du Gué du Loir 41100 MAZANGE

Tél : 02 54 72 11 21

Ouvert du lundi au vendredi 9h00 - 12h15 et 14h - 19h30 et le samedi 9h00 - 13h00

« Réso Garde » : **3237** (0,35 euri/mn) ou www.3237.fr



Annuaire des professionnels de santé et établissements de soins (coordonnées, horaires, ...) sur <http://annuaresante.ameli.fr>

Pour joindre le médecin de garde, il est impératif d'appeler le 15

C'est lui qui juge de la pertinence de l'appel et met en œuvre les moyens adaptés :

- SAMU-SMUR
- Médecin généraliste de garde
- Ambulance pour transport aux urgences

Ces diverses mesures donnent à la population l'assurance d'avoir encore à sa disposition un système de soins efficace et aux professionnels celle d'exercer la garde dans de meilleures conditions.

Dossier Médical Partagé (DMP) : votre carnet de santé numérique

DMF LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ

Disponible gratuitement sur Internet, le Dossier Médical Partagé est un carnet de santé numérique qui réunit toutes vos informations médicales. En quelques minutes, vous pouvez simplement et facilement créer votre DMP en vous connectant sur le site www.dmp.fr. Vous pouvez aussi vous rendre chez votre pharmacien ou dans votre caisse d'assurance maladie qui l'ouvrira pour vous-même ou pour votre enfant mineur. Traitements, résultats d'examens, personne à prévenir en cas d'urgence, le DMP permet de retrouver au même endroit toutes vos informations de santé, et de ne pas les oublier.

Parlez-en à votre médecin lors de chaque consultation, il pourra alors alimenter votre DMP avec les informations utiles à votre suivi médical.

HABITAT ET ÉNERGIE

CAUE LOIR ET CHER

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement est un organisme départemental présidé par un élu local, Mme Marie-Hélène MILLET, conseillère départementale.

Le CAUE assure un service gratuit (sur rendez-vous) pour les PARTICULIERS.

- **CONSTRUIRE**

Le CAUE vous conseille pour l'implantation de la construction, sa conception et celle du jardin, dans une démarche durable.

- **REHABILITER**

Le CAUE vous donne des idées pour transformer une habitation, rénover une toiture, faire un ravalement...

- **AGRANDIR UN BATIMENT**

Le CAUE vous guide pour restaurer, isoler de manière efficace, créer une nouvelle ouverture, aménager un espace de vie, créer une extension, ...

- **ECO-CONSTRUIRE**

Le CAUE vous renseigne sur la réglementation, les démarches administratives, la mise en œuvre et les professionnels dont vous avez besoin.

- **AMENAGER VOS ESPACES EXTERIEURS**

Le CAUE vous aide à réfléchir sur le traitement paysager de votre parcelle, son entretien et le choix des végétaux.

- **LE CAUE propose des journées d'études, de visites et des sessions d'information et de formation**

Pour prendre rendez-vous avec une architecte ou une paysagiste :

C.A.U.E. de Loir et Cher 34 avenue Maunoury 41000 Blois

T. 02 54 51 56 50 contact@caue41.fr <http://www.caue41.fr>



ADIL-ESPACE INFO ENERGIE 41

Un problème concernant votre logement ?

Une question sur votre location ou votre acquisition ?

Des réponses concernant les aides existantes pour les travaux d'adaptation au handicap ou d'économies d'énergie ?



Soutenue par Territoires vendômois, l'Agence départementale d'information sur le Logement du Loir-et-Cher (ADIL 41) vous apporte des conseils neutres et gratuits lors des permanences suivantes :

Permanences juristes et conseillers en énergie :

VENDÔME

Point d'Accès au Droit du CIAS de Vendôme - 37, rue Georges Clémenceau

Le 2ème et 3ème vendredi du mois : 13h30 à 16h15

Permanences des conseillers en énergie :

MONTOIRE-SUR-LE-LOIR

Centre social - 46 rue Saint Denis

Le 4ème jeudi du mois de 14h à 16h15

La prise de **RDV est obligatoire**, contactez l'ADIL 41 Espace Info Energie au **02.54.42.10.00**

Renseignements complémentaires sur www.adil41.org

Sur le Loir-et-Cher, l'ADIL EIE 41 est le guichet d'information sur la rénovation énergétique et les aides de l'**ANAH**, antenne de prévention des expulsions, guichet unique des signalements de situation d'habitat indigne ou de non-décence et guichet des aides à l'adaptation ou à l'accessibilité de son logement.

MAZANGÉ

Calendrier 2021

Les jours fériés en rouge décalent la collecte au lendemain

| Déc. 2020 | Janv. 2021 | Fév. | Mars | Avr. | Mai | Juin | Juill. | Août | Sept. | Oct. | Nov. | Dec. | Janv. 2022 |
|-----------|------------|------|------|------|------|------|--------|------|-------|------|------|------|------------|
| M 1 | V 1 | L 1 | L 1 | J 1 | S 1 | M 1 | J 1 | D 1 | M 1 | V 1 | L 1 | M 1 | S 1 |
| M 2 | S 2 | M 2 | M 2 | V 2 | D 2 | M 2 | V 2 | L 2 | J 2 | S 2 | M 2 | J 2 | D 2 |
| J 3 | D 3 | M 3 | M 3 | S 3 | L 3 | J 3 | S 3 | M 3 | V 3 | D 3 | M 3 | V 3 | L 3 |
| V 4 | L 4 | J 4 | J 4 | D 4 | M 4 | V 4 | D 4 | M 4 | S 4 | L 4 | J 4 | S 4 | M 4 |
| S 5 | M 5 | V 5 | V 5 | L 5 | M 5 | S 5 | L 5 | J 5 | D 5 | M 5 | V 5 | D 5 | M 5 |
| D 6 | M 6 | S 6 | S 6 | M 6 | J 6 | D 6 | M 6 | V 6 | L 6 | M 6 | S 6 | L 6 | J 6 |
| L 7 | J 7 | D 7 | D 7 | M 7 | V 7 | L 7 | M 7 | S 7 | M 7 | J 7 | D 7 | M 7 | V 7 |
| M 8 | V 8 | L 8 | L 8 | J 8 | S 8 | M 8 | J 8 | D 8 | M 8 | V 8 | L 8 | M 8 | S 8 |
| M 9 | S 9 | M 9 | M 9 | V 9 | D 9 | M 9 | V 9 | L 9 | J 9 | S 9 | M 9 | J 9 | D 9 |
| J 10 | D 10 | M 10 | M 10 | S 10 | L 10 | J 10 | S 10 | M 10 | V 10 | D 10 | M 10 | V 10 | L 10 |
| V 11 | L 11 | J 11 | J 11 | D 11 | M 11 | V 11 | D 11 | M 11 | S 11 | L 11 | J 11 | S 11 | M 11 |
| S 12 | M 12 | V 12 | V 12 | L 12 | M 12 | S 12 | L 12 | J 12 | D 12 | M 12 | V 12 | D 12 | M 12 |
| D 13 | M 13 | S 13 | S 13 | M 13 | J 13 | D 13 | M 13 | V 13 | L 13 | M 13 | S 13 | L 13 | J 13 |
| L 14 | J 14 | D 14 | D 14 | M 14 | V 14 | L 14 | M 14 | S 14 | M 14 | J 14 | D 14 | M 14 | V 14 |
| M 15 | V 15 | L 15 | L 15 | J 15 | S 15 | M 15 | J 15 | D 15 | M 15 | V 15 | L 15 | M 15 | S 15 |
| M 16 | S 16 | M 16 | M 16 | V 16 | D 16 | M 16 | V 16 | L 16 | J 16 | S 16 | M 16 | J 16 | D 16 |
| J 17 | D 17 | M 17 | M 17 | S 17 | L 17 | J 17 | S 17 | M 17 | V 17 | D 17 | M 17 | V 17 | L 17 |
| V 18 | L 18 | J 18 | J 18 | D 18 | M 18 | V 18 | D 18 | M 18 | S 18 | L 18 | J 18 | S 18 | M 18 |
| S 19 | M 19 | V 19 | V 19 | L 19 | M 19 | S 19 | L 19 | J 19 | D 19 | M 19 | V 19 | D 19 | M 19 |
| D 20 | M 20 | S 20 | S 20 | M 20 | J 20 | D 20 | M 20 | V 20 | L 20 | M 20 | S 20 | L 20 | J 20 |
| L 21 | J 21 | D 21 | D 21 | M 21 | V 21 | L 21 | M 21 | S 21 | M 21 | J 21 | D 21 | M 21 | V 21 |
| M 22 | V 22 | L 22 | L 22 | J 22 | S 22 | M 22 | J 22 | D 22 | M 22 | V 22 | L 22 | M 22 | S 22 |
| M 23 | S 23 | M 23 | M 23 | V 23 | D 23 | M 23 | V 23 | L 23 | J 23 | S 23 | M 23 | J 23 | D 23 |
| J 24 | D 24 | M 24 | M 24 | S 24 | L 24 | J 24 | S 24 | M 24 | V 24 | D 24 | M 24 | V 24 | L 24 |
| V 25 | L 25 | J 25 | J 25 | D 25 | M 25 | V 25 | D 25 | M 25 | S 25 | L 25 | J 25 | S 25 | M 25 |
| S 26 | M 26 | V 26 | V 26 | L 26 | M 26 | S 26 | L 26 | J 26 | D 26 | M 26 | V 26 | D 26 | M 26 |
| D 27 | M 27 | S 27 | S 27 | M 27 | J 27 | D 27 | M 27 | V 27 | L 27 | M 27 | S 27 | L 27 | J 27 |
| L 28 | J 28 | D 28 | D 28 | M 28 | V 28 | L 28 | M 28 | S 28 | M 28 | J 28 | D 28 | M 28 | V 28 |
| M 29 | V 29 | L 29 | L 29 | J 29 | S 29 | M 29 | J 29 | D 29 | M 29 | V 29 | L 29 | M 29 | S 29 |
| M 30 | S 30 | M 30 | M 30 | V 30 | D 30 | M 30 | V 30 | L 30 | J 30 | S 30 | M 30 | J 30 | D 30 |
| J 31 | D 31 | M 31 | M 31 | S 31 | L 31 | J 31 | S 31 | M 31 | V 31 | D 31 | M 31 | V 31 | L 31 |

Sites fermés les jours fériés.

Déchetteries & Plateforme déchets verts

| | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi |
|---|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Danzé | 14h - 17h | 14h - 17h | | | 14h - 17h | 9h - 12h 14h - 17h |
| Morée | 9h - 12h | | 9h - 12h 14h - 17h | 9h - 12h | 9h - 12h 14h - 17h30 | 9h - 12h 14h - 17h30 |
| Selommès | 9h - 12h | | 14h - 17h | | 14h - 17h | 9h - 12h 14h - 17h |
| St Amand Longpré | 14h - 17h | 14h - 17h | | 9h - 12h | 9h - 12h | 9h - 12h 14h - 17h |
| St Ouen* | 14h - 17h | | 9h - 12h | 9h - 12h | 9h - 12h 14h - 17h30 | 9h - 12h 14h - 17h30 |
| Naveil* | | 14h - 17h | | 14h - 17h | 9h - 12h 14h - 17h30 | 9h - 12h 14h - 17h30 |
| *Les déchets verts ne sont pas collectés dans les déchetteries de Naveil et St Ouen | | | | | | |
| Vendôme & Plateforme déchets verts | 9h - 12h 14h - 17h/18h | 9h - 12h 14h - 17h30/19h | 9h - 12h 14h - 17h30/19h |

Horaires : Hiver : du 1^{er} octobre au 31 mars / Été : du 1^{er} avril au 30 septembre
Les professionnels sont priés de se présenter au gardien avant tout dépôt.



Tous les mercredis



Les mercredis en Semaine A

✓ Les bacs doivent être sortis LA VEILLE AU SOIR du jour de la collecte, et rentrés une fois collectés

DROIT ET RÉGLEMENTATION

POINT D'ACCÈS AU DROIT

Informations juridiques

- Association départementale d'information sur le logement et Espace info énergie (ADIL – EIE)
- Centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF)
- Association France Victimes 41
- Association Femmes solidaires 41
- Association des accidentés de la vie (FNATH)
- Union départementale des associations familiales de Loir-et-Cher (UDAF)
- UFC Que choisir
- Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)
- Notaires

Résolution amiable des conflits

Délégué du défenseur des droits

Défense des droits et des libertés individuelles dans le cadre des relations avec les administrations, des droits des enfants, lutte contre les discriminations et respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité.

Conciliateur de justice

Résolution de litiges à l'amiable dans les domaines de la consommation, de voisinage, de locataires/propriétaires, de différends entre personnes...

Accueil téléphonique et physique :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi
de 8 h 45 à 12 h 15
37 avenue Georges Clemenceau
41100 VENDÔME
Téléphone : 02 54 86 47 77
pad@territoiresvendomois.fr

MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT

Un lieu d'accès au droit de proximité situé dans le quartier nord de Blois, éloigné des Tribunaux

Un accueil du public en demande d'information juridique avec documentation disponible et un accès informatique permettant d'effectuer des démarches en Ligne

Une présence judiciaire

Créés à l'origine pour assurer une présence judiciaire de proximité dans les quartiers en difficultés et éloignés des tribunaux

Dans le cadre de la prévention de la délinquance

À Blois, la présence judiciaire est assurée à la MJD par le délégué du Procureur et le Service de contrôle judiciaire et d'enquêtes.

Des permanences d'information juridique : avocats, notaires, juriste en droit de la famille (CIDFF), juriste en droit du travail (SEMAD), UDAF, Conseil général - Vivre autonome 41

Défense des droits, conciliation et médiation : Délégué du Défenseur des droits, conciliateurs de justice, médiatrice familiale

Aide aux démarches: écrivain public, accès libre à un poste informatique connecté à Internet pour effectuer des démarches administratives

POINT d'accès au droit

Accueillir
Écouter
Orienter
Informer

CDAD 41
CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
DE L'ACCÈS
AU DROIT DE LOIR ET CHER



**Les accueils sont gratuits,
anonymes et confidentiels**



Maison de justice et du Droit

3 place Bernard Lorjou 41000 BLOIS
Tél. : 02 54 45 16 16
Contact : mjd-blois@justice.fr
Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi de 9h à 12h15
et de 13h30 à 17h15

VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

des permanences près de chez vous

Droits des femmes - Violences au sein du couple Accès aux droits

**ECOUTE - INFORMATIONS - CONSEILS -
ACCOMPAGNEMENT AUX DEMARCHES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES**

Centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF)

CIDFF 41, 10 allée Jean Amrouche, 41000 Blois

<https://loiretcher.cidff.info>

Un juriste vous reçoit du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h, **sur rendez-vous** au 02-54-42-17-39

Permanences en vendômois

- **Point d'Accès aux Droits**, 37 bis Avenue Georges Clemenceau, 41100 Vendôme

Tous les 1er et 3ème lundi du mois de 14h00 à 17h00.

Prise de rendez-vous au CIDFF 41 (N° TEL : 02-54-42-17-39)

- Maison de services au public Collines du Perche, 3 allée de la Gare, 41170 Mondoubleau
Le dernier lundi de chaque mois de 9h30 à 12h sur rendez-vous

En cas d'urgence en raison de violences, vous pouvez joindre la brigade de gendarmerie en appelant le 17 ou le 112.

Vous pouvez également contacter le N° national Violences Conjugales Infos au 3919

Le 114 est un service par sms (numéro d'urgence au service des personnes ayant des difficultés à parler ou à entendre)

Les pharmacies peuvent vous accueillir en attendant les forces de l'ordre



DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

La communauté d'agglomération Territoires vendômois encourage les démarches en ligne.

Le « P@nda » accueille le public du lundi au vendredi de 14h30 à 17h30 et le vendredi de 14h30 à 16h30.

« P@nda », **Point d'Accès au Numérique pour les Démarches Administratives**

Mairie annexe des Rottes,

42 ter avenue Jean Moulin, 41100 Vendôme.

Tél. 02 54 89 46 06 ;

e-mail panda@territoiresvendomois.fr



Le P@nda vous accompagne pour la réalisation de vos démarches en ligne ! Le p@nda est là pour faciliter la maîtrise des télé-procédures et accompagner les usagers qui en auraient besoin.

Tous les vendômois peuvent s'y rendre, notamment ceux qui sont confrontés à des freins divers pour effectuer des démarches en ligne (absence d'équipements de type ordinateur, scanner, imprimante au domicile) ou de grandes difficultés liées à l'utilisation d'internet pour les démarches administratives en ligne. Une médiatrice numérique accueille et accompagne le public avec la possibilité pour les usages les plus éloignés d'internet, de prendre un rendez-vous personnalisé afin de bénéficier d'un accompagnement.



VOS PLANTATIONS

Distance par rapport à votre limite de propriété :

- 2 m pour les plus de 2 m de hauteur,
- 0,50 m pour les moins de 2 m de hauteur

Dans les lotissements : respectez le cahier des charges

- 1 m 20 sur la voie, 1 m 80, entre les propriétés

Toutes ces plantations doivent être entretenues.

NUISANCES SONORES (Arrêté Préfectoral n°41-2017-07-12-006 du 12/07/2017, titre III : particuliers)

Article 3 : Les travaux de bricolage, de rénovation ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, compresseurs à air ou haute pression, motopompe pour le prélèvement d'eau et/ou d'arrosage, etc. ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

MOINS ON FAIT DE BRUIT, MIEUX ON S'ENTEND.

VOS ANIMAUX (Arrêté Préfectoral n°41-2017-07-12-006 du 12/07/2017, titre III : particuliers)

Article 5 : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre, de jour comme de nuit, toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive, sans pour autant porter atteinte à la santé des animaux.

Voici l'adresse où vous pourriez récupérer, **À VOS FRAIS**, vos animaux s'ils étaient pris à errer dans le village :

REFUGE DU VAL DE LOIR PRÉPATOIR 41100 NAVEIL TEL : 02 54 77 23 87

Les **déjections canines** sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Il est demandé aux propriétaires de veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation en procédant au ramassage des excréments de leurs animaux.

BRÛLAGE

Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie

Les déchets verts doivent être déposés à la plateforme des déchets verts. Ils peuvent également faire l'objet d'un compostage individuel.

EAU & ASSAINISSEMENT

L'eau est un bien précieux que l'on se doit de préserver.

Ne polluez pas les nappes phréatiques en déversant vos eaux usées dans les puits désaffectés.

Dans le cas d'un **assainissement individuel**, lors d'une demande de permis de construire, une étude du sol doit être fournie.



STOP AUX LINGETTES DANS LES TOILETTES! Le rejet des lingettes dans le réseau d'**assainissement collectif** engendre une pollution environnementale et des surcoûts collectifs très conséquents (en matériel et entretien) qui se reportent inévitablement sur la facture de l'utilisateur.

IL FAUT Y PENSER

Vous contactez des entreprises pour effectuer des travaux dans votre propriété. N'oubliez pas de prévoir la livraison, le retour du matériel, sa largeur, son poids ...

Par rapport au chemin à emprunter ; la présence de ligne électrique, de réseau divers ou de galerie, cave pouvant être des obstacles. Les services de la collectivité peuvent vous renseigner.

VOIRIE

Les travaux de traversée de voirie sont soumis à autorisation préalable à faire en mairie 1 mois avant les travaux.

LES VOIES COMMUNALES (plus de 40 km)

Étroites et tortueuses. Empruntez-les avec prudence et au ralenti dans les hameaux ou vivent de plus en plus d'enfants.

- Taillez, régulièrement, tout ce qui pourrait entraver la visibilité.
- Retirez la terre que vos véhicules pourraient y déposer
- En cas de neige ou verglas, il est demandé aux riverains, de dégager leur trottoir.



Tous ces cas, facteurs de risques d'accidents, engagent votre responsabilité pleine et entière.

LES CHEMINS RURAUX (plus de 80 km)

La plupart sont d'une largeur de 6 m ; respectez cette largeur, ainsi que le fossé quand il existe.

Ne pas les traiter, vous pouvez les broyer, les faucher et même enlever l'herbe.

Les arbres les bordant, doivent être régulièrement taillés par leurs propriétaires. Les clôtures en fil de fer barbelé doivent être mises à 50 cm des bornes.

Les fossés doivent être maintenus dans leur largeur avec un minimum de 50 cm d'accotement. Ne pas les traiter, enlever les arbres ou arbustes qui poussent dans le milieu pour ne pas gêner le passage de l'eau.



ENTRETIEN POUR LES RIVERAINS DU LOIR, DU BOULON, ET DU RUISSEAU DE MAZANGE

Chaque riverain est tenu d'entretenir les bords du Loir, du Boulon et du Ruisseau de MAZANGE.

Il est également déconseillé de stocker des matériaux (morceaux de bois ou autre ...) en rive car ces derniers risquent de créer des embâcles.



L'obligation d'entretien des cours d'eau non domaniaux et de leurs berges est réglementée dans l'article L215-14 du Code de l'Environnement : « le propriétaire riverain est tenu à un curage régulier pour rétablir le cours d'eau dans sa largeur et sa profondeur naturelle, à l'entretien de la rive par élagage et recépage de la végétation arborée et à l'enlèvement des embâcles et débris, flottants ou non, afin de maintenir l'écoulement naturel des eaux, d'assurer la bonne tenue des berges et de préserver la faune et la flore dans le respect du bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques ».

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

La destruction des nids est prise en charge par la communauté d'agglomération Territoires vendômois
Pour demander une intervention 02 54 89 44 68 ou luttefrelonasiatique@territoiresvendomois.fr

SÉCURITÉ

Vous êtes victime ou témoin d'un cambriolage : composez le 17 ou le 112

Opposition carte bancaire : 0 892 705 705

Opposition chéquier : 0 892 68 32 08

Vous partez en vacances ?

Signalez votre absence à la brigade de gendarmerie. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile.

Renseignements et formulaires de demande disponibles sur place et sur Internet.

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les modalités de gestion des listes électorales ont évolué : les démarches d'inscription des électeurs sont simplifiées. Les électeurs peuvent :

- s'inscrire au plus proche du scrutin, au plus tard le 6^e vendredi précédant le 1^{er} tour de scrutin.
- s'inscrire en Mairie ou déposer leurs demandes d'inscription en ligne, sur le site www.service-public.fr. Vous pouvez également y vérifier votre situation électorale.
- Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il ait effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans.

NUMÉROS UTILES

ADMINISTRATION FISCALE

Centre Des Finances

Tél : 02.54.23.15.15

www.impots.gouv.fr

Cadastre

Tél : 02.54.23.15.30

www.cadastre.gouv.fr

Timbre fiscal électronique

timbres.impots.gouv.fr

Amendes

www.amendes.gouv.fr

Forfait post-stationnement

www.stationnement.gouv.fr

Droit à l'erreur

www.oups.gouv.fr



SERVICES

Valdem (collecte ordures)

Tél : 02.54.89.41.17

www.valdem.fr

Eau

Tél : 02.45.77.00.00

Dépannages :

02.45.77.00.09

www.saurclient.fr

Dépannage électricité

Tél : 09.726.750.41

www.enedis.fr

Prêtre de la Paroisse

Tél : 02.54.86.54.02

La Poste

Tél : 3631

aide.laposte.fr

TRANSPORT

Taxi du Perche

Tél : 02.54.80.89.44

06.08.55.39.91

Transports à la demande

Tél : 02.18.21.21.63

move-vendomois.fr

Transports du Loir et Cher

Tél : 02.54.58.55.44

www.tlcinfo.net

Gare TGV Vendôme-Villiers

Tél : 02.54.23.50.14

www.oui.sncf

Gare TER Vendôme Centre

Tél : 02.54.23.50.04

www.remi-centrevaldeloire.fr

DÉMARCHES

Administration française

Tél : 3939

service-public.fr

demarches.interieur.gouv.fr

Permis de conduire / Sole

de points / Carte grise

ants.gouv.fr



Mazangé www.mazange.fr

ASC Mazangé asc-mazange.asso.fr

Territoires vendômois www.territoiresvendomois.fr

Conseil départemental www.le-loir-et-cher.fr

Préfecture www.loir-et-cher.gouv.fr

Conseil Régional www.regioncentre-valdeloire.fr

Union Européenne www.europa.eu

La loi www.legifrance.gouv.fr

Journal Officiel www.journal-officiel.gouv.fr

Portail du justiciable www.justice.fr

Conciliateur de justice www.cdad41.org

Pré-plainte en ligne www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

Journée défense (JDC) www.defense.gouv.fr/jdc

Urssaf www.urssaf.fr

Auto-entrepreneur www.autoentrepreneur.urssaf.fr

Pôle emploi www.pole-emploi.fr

Job41 www.job41.fr

Mon compte formation www.moncompteformation.gouv.fr

Droits sociaux www.mesdroitssociaux.gouv.fr

Assurance Maladie www.ameli.fr

MSA www.msa-berry-touraine.fr

Dossier médical partagé www.dmp.gouv.fr

Les médicaments base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr

ARS Centre www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr

Allocations Familiales www.caf.fr

Assistantes maternelles www.mon-enfant.fr

Retraites www.info-retraite.fr

www.lassuranceretraite.fr

Personnes âgées pour-les-personnes-agees.gouv.fr

Météo www.meteofrance.com

www.meteo-centre.fr

Qualité de l'air www.ligair.fr

Agence de l'eau agence.eau-loire-bretagne.fr

Sécurité sanitaire www.anses.fr

Le bruit www.bruit.fr

Eco-rénovation www.faire.fr

Comparateur Energie www.energie-info.fr

Info routes www.route41.fr/info-routes

www.bison-fute.gouv.fr

Prix des carburants www.prix-carburants.gouv.fr

Archives départementales www.culture41.fr

Bibliothèque nationale gallica.bnf.fr

Institut Nationale de l'Audiovisuel www.ina.fr

Films d'archives memoire.ciclic.fr

Musées de France www.photo.rmnm.fr

Données du Loir et Cher www.pilote41.fr

Données de la région data.centrevaldeloire.fr

Données publiques (fr) www.data.gouv.fr

Données publiques (eu) data.europa.eu

Insee (recensement) www.insee.fr

Cartographie www.geoportail.gouv.fr

www.openstreetmap.org

Adresses guichet-adresse.ign.fr

Informatique et Libertés www.cnil.fr

Sécurité internet www.internet-sigalement.gouv.fr

www.signal-spam.fr

www.cybermalveillance.gouv.fr

Télécommunications www.monreseauemobile.fr

jalerte.arcep.fr

www.bloctel.gouv.fr

Très haut débit (fibre) www.valdeloirefibre.fr

Télévision TNT HD www.recevoirlatnt.fr

Radio www.csa.fr/maradiofm

Education www.education.gouv.fr

Métiers et formations www.onisep.fr

www.cidj.com

Etudiants www.etudiant.gouv.fr

Jeunes www.yeps.fr

www.jeunes.gouv.fr

Alternance www.alternance.emploi.gouv.fr

MOOC www.fun-mooc.fr

Associations www.associations.gouv.fr

Idées de sorties www.lepetitvendomois.fr

Tourisme en Vendôme www.vendome-tourisme.fr

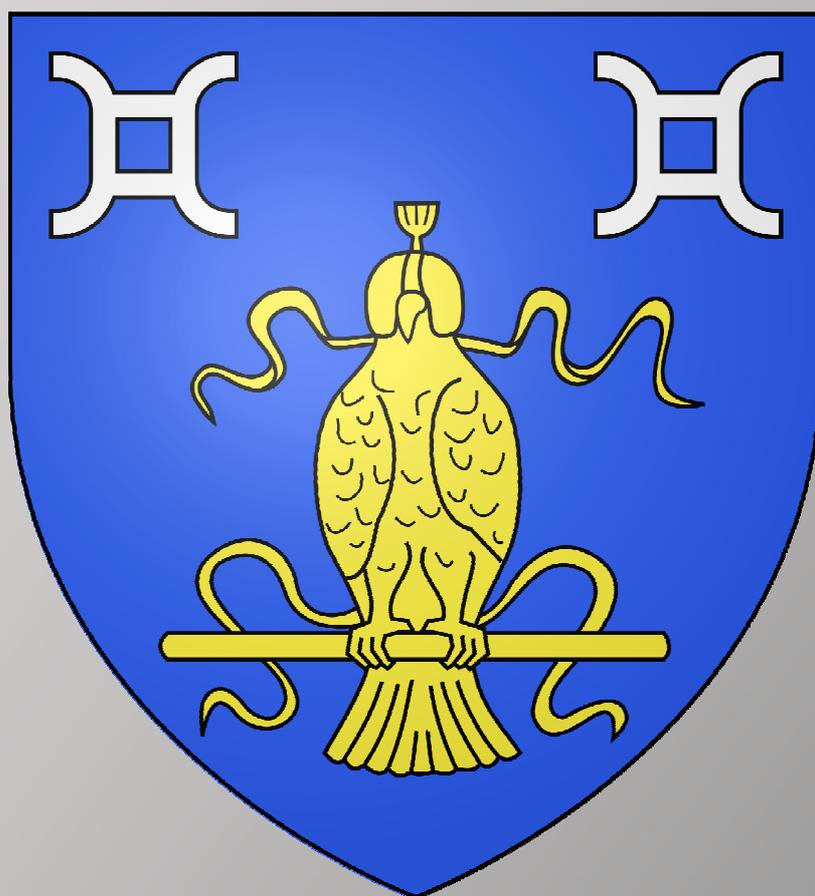
Tourisme en Loir et Cher www.val-de-loire-41.com

Tourisme en Vallée du Loir www.vallee-du-loir.com

Tourisme en Val de Loire www.valdeloire-france.com

Inventaire Biodiversité 41 obs41.fr

PUBLICITE



EN CAS D'URGENCE

| | |
|---------------------------|----------------|
| PHARMACIE DE GARDE | 3237 |
| ANTIPOISON (ANGERS) | 02 41 48 21 21 |
| GENDARMERIE | 17 |
| HÔPITAL(VENDÔME) | 02 54 23 33 33 |
| PHARMACIE (GUÉ DU LOIR) | 02 54 72 11 21 |
| GENDARMERIE (MONTAIGNE) | 02 54 86 45 10 |
| POMPIERS (VENDÔME) | 18 |
| SAMU | 15 |
| NUMÉRO D'URGENCE EUROPÉEN | 112 |